



Rapport annuel 2024-2025



Sommaire

Conseil d'Administration, Commissaire, Direction	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
▪ Présentation du Groupe Finasucre	4
▪ Lettre aux actionnaires	6
▪ Sociétés du Groupe Finasucre	8
▪ Chiffres-clés de l'exercice	9
▪ Rapport sur les activités	12
1. Pôle Sucre	
2. Pôle Noix	
3. Pôle Acide lactique et poly-lactique	
4. Pôle Financier	
5. Pôle Immobilier	
▪ Situation financière	26
Commentaires sur les comptes consolidés	26
Commentaires sur les comptes annuels	29
▪ Affectations et prélèvements, gouvernance, décharges et élections statutaires	31
Affectations et prélèvements	31
Gouvernance	31
Décharges	31
Elections statutaires	31
▪ Informations complémentaires	32
Risques et incertitudes	32
Instruments financiers	32
Environnement, personnel et clients	32
Conflits d'intérêts	32
Autres informations	34
Annexes	35
A. Comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2025	
Bilan, comptes de résultats consolidés et annexes	36
Méthodes de consolidation et règles d'évaluation	46
Rapport du Commissaire	53
B. Comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2025	
Bilan, comptes de résultats, annexes et règles d'évaluation	58
Rapport du Commissaire	74
C. Engagements ESG	78



Bundaberg Sugar



Conseil d'Administration

Monsieur Paul-Evence Coppée	Président
Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur John-Eric Bertrand ⁽¹⁾	Administrateur
Monsieur Guillaume Coppée	Administrateur
Monsieur Thierry le Grelle ^{(1) (2)}	Administrateur
Monsieur Augustin Lippens	Administrateur
Madame Jessica Lippens ⁽¹⁾	Administratrice
Madame Natacha Lippens	Administratrice
Luxantor B.V. ⁽²⁾	Administrateur
Représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder	
Argalix B.V. ⁽²⁾	Administrateur
Représentée par Monsieur Francis Kint	

⁽¹⁾ Membres du Comité d'audit
⁽²⁾ Membres du Comité de rémunération

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par la SRL Eric Van Hoof en tant que représentant permanent

Direction

Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur Gauthier Cruysmans	Directeur juridique et fiscal
Monsieur Geoffroy Neirinck	Directeur financier
Monsieur Bruno Van der Jeugt	Directeur technique

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de notre nonante-cinquième exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et à nos statuts, ses comptes annuels arrêtés au 31 mars 2025, ainsi que ses comptes consolidés à cette même date.

Présentation du Groupe Finasucre

Le groupe Finasucre (ci-après, le « Groupe ») est un acteur de l'industrie agroalimentaire spécialisé dans la production de sucre et d'autres produits agro-industriels tels que les noix et l'acide lactique. Pour opérer ses activités agro-industrielles, le Groupe détient des participations majoritaires dans 7 sociétés commerciales qui comptent environ 3.220 collaborateurs permanents et 2.140 travailleurs saisonniers dans le monde. Le Groupe se caractérise par un engagement environnemental et social fort au travers de différentes initiatives dans chacune de ses filiales.

A côté de ses activités agro-industrielles, le Groupe se diversifie dans différents secteurs au travers de ses pôles Financier et Immobilier.

Pour l'exercice clôturé au 31 mars 2025 (ci-après, « Exercice »), le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 591 millions, comparé à € 544 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 33 millions, comparé à € 41 millions pour l'exercice précédent. Enfin, la dette nette consolidée s'élève à € 109 millions, comparé à € 142 millions pour l'exercice précédent.

Sur base de la valeur du Groupe à fin mars 2025, les différents pôles d'activités se répartissent comme suit :

- Pôles Agro-industriels (Sucre, Noix, Acide lactique et poly-lactique) : ~70%
- Pôle Financier : ~25%
- Pôle Immobilier : ~5%

Pôle Sucre

Le pôle Sucre comprend les activités d'Iscal Sugar (Belgique et Pays-Bas), de Bundaberg Sugar (Australie) et de la Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo (République Démocratique du Congo).

Au travers de ses filiales, le Groupe produit des sucres roux, blonds, blancs et raffinés à partir de cannes et de betteraves, commercialisés dans l'industrie agroalimentaire, l'Horeca et la grande distribution. Il produit également de l'alcool, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale.

Pour développer le pôle Sucre, le Groupe possède 15.800 hectares de terres agricoles en Australie et exploite une concession de 13.250 hectares en République Démocratique du Congo.

Pôle Noix

Le pôle Noix regroupe les activités liées à la production, à la transformation et à la distribution de noix et produits dérivés, principalement en Australie et en Nouvelle Zélande. Ces activités sont opérées par BBS Subsidiary, Macadamias International Australia et Prolife Foods.

Pour développer le Pôle Noix, le Groupe détient 1.900 hectares en Australie, ainsi que des usines en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Pôle Acide lactique et poly-lactique

Au travers de ses filiales Galactic et Futerro, le Groupe est actif dans la production d'acide lactique et de ses dérivés ainsi que dans le développement de bioplastique biodégradable et recyclable.

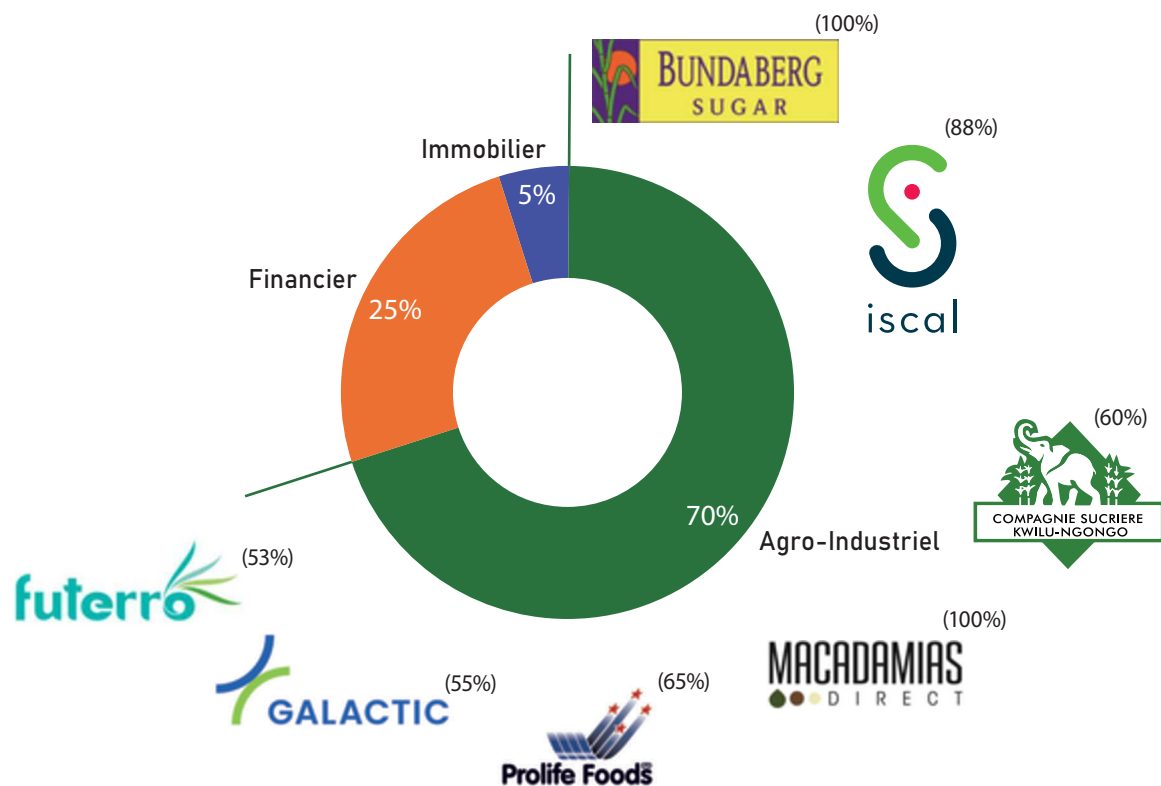
Pour ces activités, le Groupe possède des usines en Belgique, en Chine et aux Etats-Unis.

Pôle Financier

Le Groupe détient des participations directes dans des sociétés cotées et dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance.

Pôle Immobilier

A travers son pôle Immobilier, le Groupe Finasucre détient des participations dans des sociétés immobilières basées essentiellement en Belgique.



Répartition des pôles d'activités sur base de la valeur du groupe Finasucre (31 mars 2025)

(XX%) Participations au 31 mars 2025, pourcentages arrondis

Lettre aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe a enregistré des résultats en demi-teinte pour cet Exercice, marqué par une forte diminution du prix du sucre sur le marché mondial et européen et des conditions climatiques difficiles qui ont impacté certaines de nos récoltes.

Le chiffre d'affaires consolidé (€ 591 millions) est en nette progression, alors que l'EBITDA (€ 33 millions) est en recul par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique en grande partie par le changement de périmètre de consolidation sur Prolife et la croissance chez Bundaberg Sugar et Galactic, qui compensent en partie la réduction subie par Iscal en raison de la baisse du prix du sucre. L'EBITDA est impacté par ces mêmes éléments, ainsi que par l'augmentation des coûts opérationnels chez Galactic et Futerro.

Sur une note positive, nous terminons l'Exercice avec une réduction de la dette nette consolidée de € 33 millions par rapport à l'exercice précédent, grâce au remboursement d'emprunts bancaires par plusieurs de nos filiales, notamment Bundaberg Sugar et Prolife Foods.

Le Groupe a connu un événement majeur subséquent à la date de clôture de l'Exercice 2025, à savoir le rachat d'actions propres opéré en juin 2025 qui a fait suite à la revue stratégique présentée aux actionnaires en mai de la même année.

Dans le cadre de cette lettre, nous souhaitons mettre l'accent sur 3 points : (1) les résultats opérationnels, (2) la revue stratégique « Genesis » et le rachat d'actions propres, ainsi que (3) un mot de remerciement pour nos collaborateurs.

1. Résultats opérationnels

Le pôle Sucre a été largement impacté par la faible performance d'Iscal, alors que Bundaberg Sugar et la Compagnie Sucrière (société non consolidée) enregistrent toutes les deux des résultats records. Nos activités belges ont subi la baisse du prix du sucre sur le marché européen ainsi qu'une mauvaise récolte en raison des conditions climatiques. A l'inverse, nos activités australiennes ont bénéficié d'une très bonne campagne et de conditions commerciales favorables. Enfin, nos activités congolaises présentent un résultat opérationnel en forte hausse, bien que la performance opérationnelle ait été impactée par de mauvaises conditions climatiques. Les perspectives du pôle Sucre sont favorables pour 2025, avec de bonnes récoltes anticipées à ce stade.

Le pôle Noix continue sa transformation et son intégration au sein du Groupe. En juillet 2024, nous avons augmenté notre participation dans la société Prolife Foods de 32% à 65%, suite à la conversion d'un prêt convertible. Nous avons également procédé à la vente d'une partie des activités de la société afin d'effectuer un recentrage stratégique sur la vente de noix en vrac et produits de snacking. Nos opérations de culture et transformation de noix de macadamia sont également en progression, avec une bonne récolte au cours de cet Exercice et des prix en hausse.

Au sein du pôle Acide lactique et poly-lactique, Galactic maintient sa performance financière stable au cours de cet Exercice. La croissance des ventes aux Etats-Unis est compensée par un contexte concurrentiel plus difficile en Asie et une augmentation des coûts de maintenance. Le projet de développement de Futerro, avec la construction d'une bio-raffinerie à grande échelle d'ici 2028, continue sa progression. Deux augmentations de capital pour un total de € 20 millions ont été réalisées au cours de l'Exercice, pour lesquelles le Groupe a participé à hauteur de € 4 millions.

Le pôle Financier enregistre des performances variées au sein de son portefeuille. Global Baby et I-care continuent leur progression. Toutefois, le Groupe a enregistré une réduction de valeur de € 10 millions sur la participation dans Ynsect à la suite de sa mise en procédure de redressement judiciaire en mars 2025.

Le pôle Immobilier continue cette année à faire face à un environnement difficile. Dans ce contexte, les Galeries Royales Saint-Hubert maintiennent leur performance financière, alors que La Compagnie du Zoute et Leoville subissent davantage l'impact de la dévalorisation du secteur.

A côté de sa performance opérationnelle et financière, le Groupe poursuit son engagement⁽¹⁾ sur le plan de la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ci-après, « ESG »). Toutes nos filiales disposent désormais d'un rapport ESG et d'une étude de double matérialité. Nous continuons de progresser sur l'agenda de décarbonation de nos activités agro-industrielles, avec notamment la validation des émissions CO₂ par des organismes indépendants et des investissements dans

¹ Voir Annexe C « Engagements ESG »

divers projets de circularité énergétique. A ce titre, Iscal a obtenu en août 2024 la certification B-corp, faisant d'elle la première sucrerie au monde à recevoir cette reconnaissance. Enfin, nous maintenons un engagement social fort, notamment au travers de nos multiples initiatives en République Démocratique du Congo.

2. Revue stratégique « Genesis » et rachat d'actions propres

L'année écoulée a également été l'occasion d'opérer un virage stratégique pour le futur de Finasucre.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de juillet 2024, certains actionnaires ont demandé d'améliorer les mécanismes de liquidité des actions de la société afin de leur permettre de céder leurs participations.

En tant que Conseil d'Administration, nous avons souhaité intégrer cette demande de liquidité dans une réflexion stratégique plus large sur l'avenir de Finasucre. Nous avons mis en place le groupe de travail « Genesis » constitué de deux administrateurs indépendants, d'une consultante externe et de l'équipe de management. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2025 a été l'occasion pour nous de présenter les grandes orientations stratégiques futures du Groupe ainsi qu'un programme de rachat d'actions propres.

A l'issue de l'exercice « Genesis », nous avons défini un focus stratégique clair pour les activités futures du Groupe, avec en ligne de mire un recentrage sur les activités de transformation agro-industrielle primaire. Cette démarche nous permettra, à terme, de repositionner Finasucre comme un acteur agro-industriel de référence, fidèle à notre mission : «Créer de la valeur durable à partir de la nature». La transformation primaire de produits de l'agriculture a toujours été au cœur de l'ADN de Finasucre. Nous souhaitons renforcer cet ancrage dans le futur. Ce recentrage se fera de façon progressive au cours des années à venir.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a décidé de procéder en 2025 à la vente de ses participations dans des sociétés cotées en bourse. Entre avril et mi-juin 2025, la quasi-totalité du portefeuille d'actions a été vendu, pour une valeur totale de € 87 millions. A plus long terme, nous analyserons un éventuel désengagement progressif des filiales et participations ne rentrant pas dans le cadre du plan stratégique.

Nous avons également établi un plan financier à l'horizon 2030 pour le Groupe et l'ensemble de ses filiales restant dans le cadre du plan stratégique futur du Groupe. En parallèle du recentrage du portefeuille d'activités, nous allons renforcer la performance opérationnelle de nos activités agro-industrielles, afin de soutenir leur croissance et l'augmentation de la profitabilité. Le cash généré par nos activités sera en partie alloué à des investissements et à la réduction de l'endettement.

Nous avons également décidé de faire évoluer notre gouvernance, en cohérence avec nos nouvelles ambitions.

Nous sommes convaincus que ce repositionnement stratégique permettra de maximiser la création de valeur pour l'ensemble de nos actionnaires, à court, moyen et long terme.

Afin d'adresser la demande de liquidité des actionnaires, nous avons proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2025 l'approbation d'un rachat d'actions propres à hauteur de 17,18% des actions, pour un montant total maximum de € 80 millions. Celui-ci a été approuvé à hauteur de 98% par les 81% d'actionnaires présents ou représentés.

Le rachat d'actions propres a été lancé dans la foulée et s'est achevé le 6 juin 2025. Il a été procédé au Rachat de 7.526 actions pour un montant total de 43,8 millions d'euros, soit 9,4% du total des actions de la société. Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actions rachetées ont été annulées.

Le recentrage des activités de Finasucre sur la transformation agro-industrielle primaire ainsi que la refonte de l'actionnariat constituent des événements majeurs dans la vie du Groupe et permettent de le repositionner pour le futur.

3. Remerciements

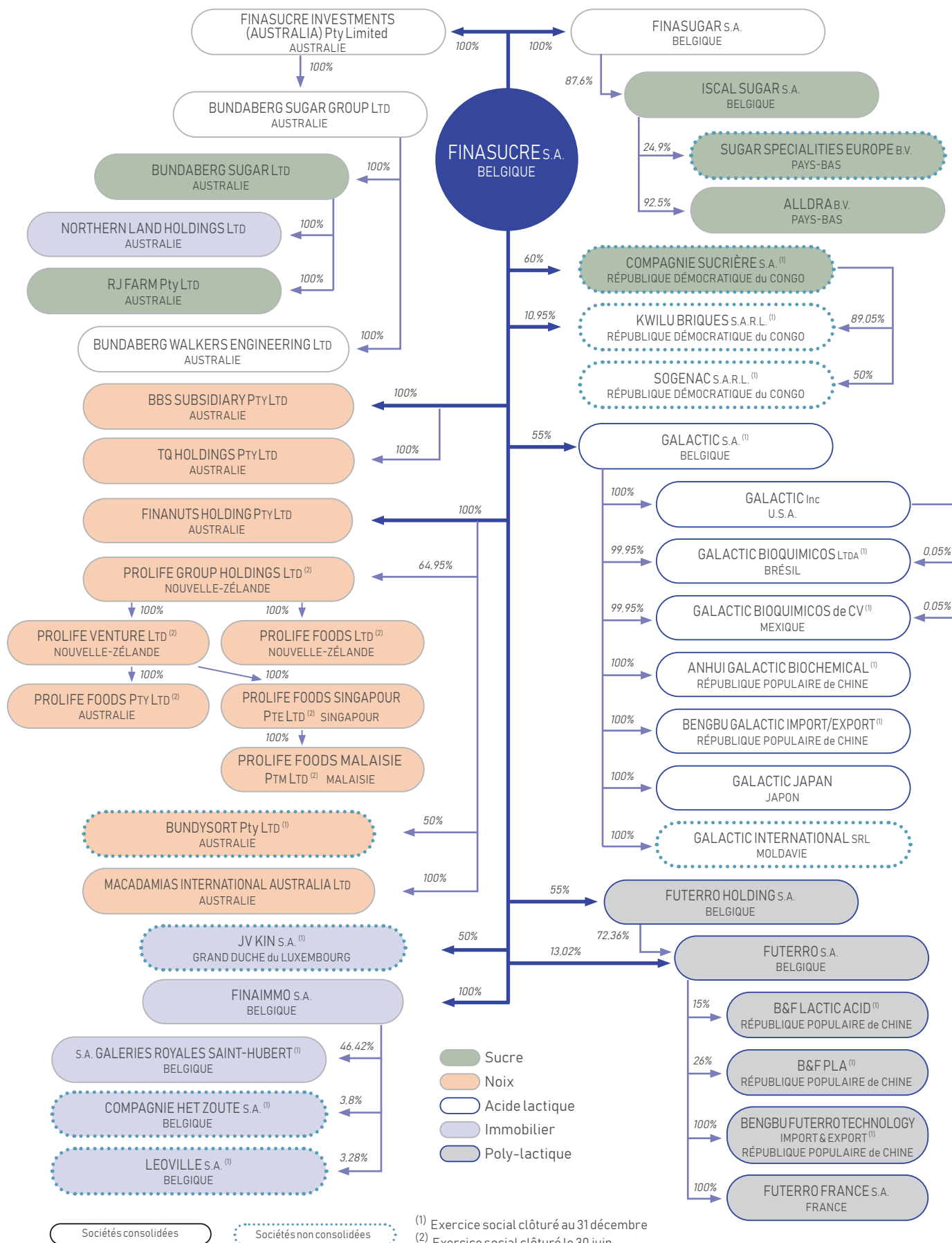
Nous souhaitons conclure cette lettre, en remerciant chaleureusement l'ensemble des collaborateurs, les partenaires ainsi que le Conseil d'Administration du Groupe pour leur professionnalisme, leur expertise et leur engagement sans faille.

Jérôme Lippens
Administrateur délégué

Paul-Evence Coppée
Président

Sociétés du Groupe Finasucre au 31 mars 2025

[hors Pôle Financier]



Sociétés consolidées

Sociétés non consolidées

(1) Exercice social clôturé au 31 décembre

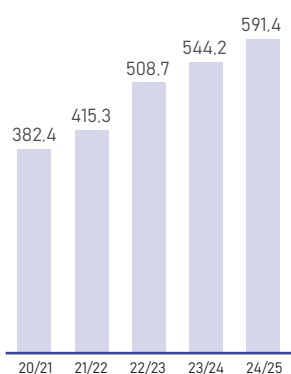
(2) Exercice social clôturé le 30 juin

Chiffres-clés de l'Exercice

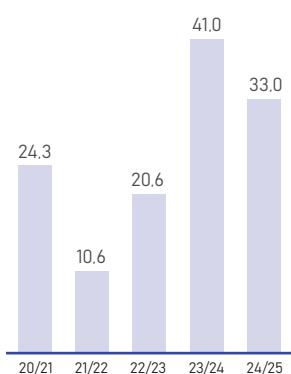
en '000 €	Groupe consolidé		Finasucre S.A.	
	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024
Chiffre d'affaires	591.358	544.204	15.297	12.992
Cash flow d'exploitation (EBITDA)*	32.953	40.985	434	(144)
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	36.129	26.533	250	(321)
Bénéfice avant impôts	8.242	19.892	(3.996)	70.899
Bénéfice (perte) après impôts	3.965	14.037	(4.272)	69.670
Capitaux propres	609.664	610.385	490.346	504.904
Dettes Nette	108.706	142.363	(2.124)	11.268
Total de l'actif	941.983	923.007	541.657	546.239

* ne tient pas compte des éléments non récurrents

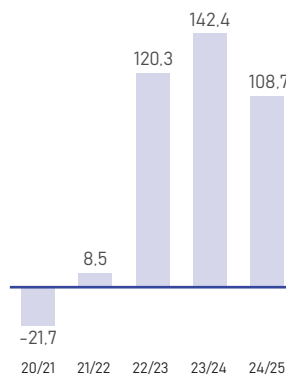
Chiffre d'affaires consolidé
(€ millions)



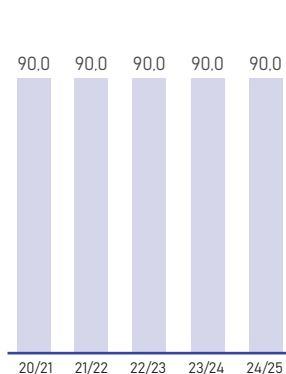
EBITDA consolidé
(€ millions)



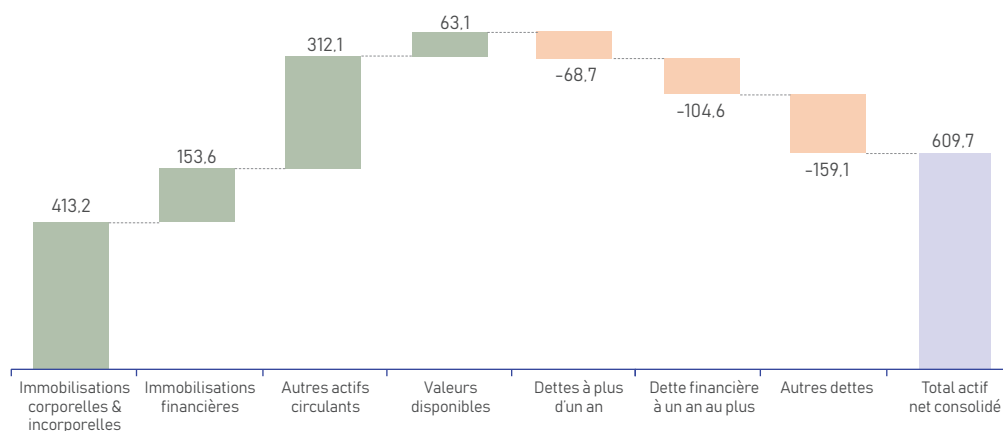
Dettes nettes consolidées
(€ millions)



Dividende net par action
(€)



Actif net consolidé
(€ millions)





Compagnie Sucrière

Rapport sur les activités



Rapport sur les activités

1. PÔLE SUCRE

Bundaberg Sugar

Détenue à 100%, Bundaberg Sugar Ltd est consolidée dans le Groupe avec ses filiales.

Le groupe Bundaberg Sugar est l'un des principaux producteurs de sucre de canne raffiné en Australie, destiné à des clients industriels, la grande distribution, et l'Horeca. Par ailleurs, le groupe est également actif dans l'ingénierie et la production d'équipements pour sucreries.

Le groupe Bundaberg Sugar est propriétaire de 16.700 hectares de terres agricoles et industrielles, essentiellement dédiées à la culture de la canne à sucre, et détient également 2.600 hectares de terrains avec un potentiel de développement immobilier. La culture de la canne à sucre sur les terres agricoles du groupe lui permet de sécuriser ~50% de son approvisionnement.

Au 31 mars 2025, le groupe Bundaberg Sugar employait 309 collaborateurs permanents et 182 travailleurs saisonniers pour la campagne.

Pour l'Exercice, le groupe Bundaberg Sugar a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de AUD 355,3 millions, comparé à AUD 326,2 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à AUD 33,3 millions, en hausse de +34% par rapport à l'exercice précédent (AUD 24,8 millions). Il s'agit du niveau d'EBITDA le plus élevé réalisé par Bundaberg Sugar depuis son acquisition par Finasucre en 2000.

Au cours de la campagne 2024, les conditions climatiques ont été particulièrement favorables en Australie, menant à un très bon rendement agricole. L'usine de Millaquin a transformé plus de 1,2 million de tonnes de cannes à sucre, un niveau record au cours des dernières années. La progression de la rentabilité de Bundaberg Sugar s'explique également par des marges domestiques pour le sucre raffiné en forte progression, grâce à des conditions de marché plus favorables que par le passé.



Bundaberg Sugar

Grâce à sa bonne performance financière, Bundaberg Sugar a pu réduire de façon conséquente sa dette financière au cours de l'Exercice.

Fin mars 2025, un exercice de valorisation des terres australiennes a été réalisé. Le portefeuille de terres de Bundaberg Sugar s'est apprécié de +5% p.a. au cours des deux dernières années, ce qui confirme la tendance haussière du marché dans la région. Par ailleurs, au cours de l'Exercice, une des parcelles identifiées pour faire du développement (Moore Park) a été vendue pour AUD 3,6 millions.

En matière d'ESG, Bundaberg Sugar a fait valider en 2025 son plan de décarbonation par la Science Based Targets initiative (SBTi). Les émissions totales ont été évaluées à 226.000 tonnes de CO₂e, dont 16% pour les Scopes 1 et 2, et 84% pour le Scope 3. D'ici 2030, Bundaberg Sugar prévoit de réduire de 42 % ses émissions industrielles et énergétiques (Scopes 1 et 2) et de 25 % celles du Scope 3.

Iscal Sugar

Détenue à 87,6%, Iscal Sugar S.A. est consolidée dans le Groupe avec sa filiale, Alldra B.V.

Iscal Sugar S.A. détient encore une participation de 24,9% dans Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal Sugar B.V.), qui n'est pas consolidée dans le Groupe.

Second producteur sucrier en Belgique, le groupe Iscal produit principalement du sucre blanc de betteraves et le commercialise auprès de clients industriels et de distributeurs. Iscal valorise également les sous-produits de sa production sucrière en commercialisant de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale. Par ailleurs, via sa filiale Alldra, le groupe Iscal s'est spécialisé dans la production d'une gamme de décorations à base de sucre destinées principalement à la pâtisserie, la confiserie et les glaces.

Au 31 mars 2025, le groupe Iscal employait de manière permanente 175 personnes en Belgique et 30 personnes aux Pays-Bas.



Iscal Sugar

Pour l'Exercice, le groupe Iscal a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 147,4 millions, comparé à € 170,9 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 5,7 millions, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (€ 32,2 millions).

Au cours de la campagne 2024, les conditions météorologiques ont été particulièrement difficiles, avec des semis très tardifs et des pluies incessantes durant la récolte. En conséquence, la récolte a été exceptionnellement faible pour la seconde année consécutive (163k tonnes de sucre produites) et des indemnités exceptionnelles ont été versées aux planteurs.

La baisse de l'EBITDA s'explique par la forte baisse du prix du sucre sur le marché européen, qui est passé d'une moyenne de € 844/tonne en mars 2024 à € 550/tonne en mars 2025, avec une diminution marquée à partir de septembre 2024. Dans ces conditions, une partie importante du sucre produit au cours de la campagne a été stocké dans le nouveau silo de 80k tonnes installé en 2023, ce qui a permis de retarder la commercialisation d'une partie de la production, dans l'attente de conditions de marché plus favorables.

Une partie de la baisse d'EBITDA a été compensée par une amélioration de la performance opérationnelle et énergétique de l'usine, rendue possible grâce aux investissements réalisés au cours des dernières années. Le rendement moyen de l'usine durant cette campagne a retrouvé un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 5 ans. De plus, les deux digesteurs ont permis d'augmenter la quantité de biogaz utilisé comme combustible pour les installations de production, et l'éolienne a assuré une partie de l'approvisionnement en électricité.

Par ailleurs, la forte performance de sa filiale Alldra au cours de l'Exercice a joué un rôle positif dans l'EBITDA consolidé d'Iscal. Alldra clôture sur un EBITDA cinq fois supérieur à celui de l'exercice précédent, passant cette année le cap du million d'euros. Cette nette progression résulte d'une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement tout en maintenant un chiffre d'affaires stable malgré une baisse du prix de vente moyen.

Au cours de l'Exercice, Iscal a continué à exécuter son plan d'investissement qui vise à réduire les émissions carbone d'ici 2030, avec notamment le financement d'un troisième digesteur. Des investissements ont également été réalisés afin d'améliorer l'efficacité de l'usine.

En raison de la forte réduction de son EBITDA, la situation de trésorerie d'Iscal s'est détériorée au cours de l'Exercice, avec une légère augmentation de sa dette financière et une réduction des réserves de trésorerie au 31 mars 2025.

Au niveau ESG, l'Exercice a été marqué par la certification B-Corp en août 2024, qui a fait d'Iscal la première et seule sucrerie au monde à recevoir cette reconnaissance pour son engagement. En mai 2025, Iscal a été nommée 'Best Managed Company' par Deloitte, une reconnaissance pour l'excellence de la gestion et de la performance globale des entreprises privées en Belgique.

Compagnie Sucrière

Détenues à 60%, la Compagnie Sucrière S.A. (ci-après, la « Sucrière ») et ses filiales Kwilu Briques S.A.R.L. et Sogenac S.A.R.L. ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Seul producteur sucrier en République Démocratique du Congo, la Compagnie Sucrière exploite une concession de 13.250 hectares située à l'ouest du pays, sur laquelle elle produit du sucre de canne commercialisé dans de nombreux conditionnements, ainsi que de l'alcool. Via sa filiale Kwilu Briques, la Sucrière propose une gamme de briques produites grâce à l'utilisation de la bagasse excédentaire, provenant de la production du sucre, en tant que combustible décarboné.

En novembre 2024, la Sucrière a acquis une participation de 50% dans la société Sogenac qui détient environ 300.000 hectares de terrain dédiés à l'élevage de bétail, dont 50.000 dans la région de la Sucrière.

Au 31 décembre 2024, la Sucrière employait 1.016 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 1.884 travailleurs saisonniers.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, la Sucrière a enregistré un chiffre d'affaires de CDF 209,0 milliards, comparé à CDF 159,0 milliards pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de CDF 61,2 milliards, en nette progression par rapport à l'exercice précédent (CDF 44,8 milliards).

Le contexte politique et sécuritaire en République Démocratique du Congo a été complexe en 2024, marqué par des conflits intercommunautaires, surtout dans l'Est du pays. La situation économique du pays reste tendue, bien qu'en amélioration par rapport à l'exercice précédent. La valeur officielle du Franc congolais par rapport au Dollar américain a mieux résisté à l'érosion monétaire qu'au cours de l'exercice précédent (-6% vs. -32%), et l'inflation a également ralenti (+12% vs. +20%).

La Sucrière a réalisé une performance financière solide en 2024, bien que les opérations aient fait face à plusieurs difficultés. La campagne a été marquée par des pluies excessives et des invasions de pucerons, qui ont eu un impact négatif important sur les rendements agricoles. En conséquence, le volume de cannes récolté a été largement en deçà des attentes et des exercices précédents (-19% vs. 2023) et la durée de campagne a été écourtée. Le mauvais rendement agricole a été en partie compensé par une amélioration de la richesse en sucre, en constante amélioration au cours des dernières années. La cadence de l'usine a été impactée par le plus faible approvisionnement en cannes ainsi que par diverses pannes opérationnelles.

Malgré ces défis opérationnels, la performance commerciale de la Sucrière est en nette progression au cours de cet Exercice. Les ventes de sucre ont été impactées par la baisse des volumes produits mais ont bénéficié d'une hausse des prix. Les ventes d'alcool sont quant à elles en forte hausse.

Au niveau ESG, la Sucrière a maintenu son engagement en 2024. La Sucrière met en œuvre des pratiques responsables qui permettent, entre autres, de préserver la fertilité des sols, d'optimiser l'utilisation de l'eau et de limiter la consommation énergétique. De plus, étant établie en territoire rural, la Sucrière a bâti un modèle de développement intégré où la performance économique s'accompagne d'un engagement social fort et durable en matière d'accès au logement, aux soins et à l'éducation.



Compagnie Sucrière

2. PÔLE NOIX

BBS Subsidiary

Détenue à 100%, BBS Subsidiary Pty Ltd (ci-après, « BBS Sub ») est consolidée dans le Groupe.

Propriétaire de 1.000 hectares de terres agricoles, le groupe BBS Sub est producteur de noix de macadamia, fournies essentiellement à Macadamias International sous forme de « nut in shell ».

Au 31 mars 2025, BBS Sub employait 17 collaborateurs permanents et 2 saisonniers.

Pour l'Exercice, BBS Sub a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 6,1 millions, comparé à AUD 1,4 million. L'EBITDA est de AUD 0,3 million, en forte progression par rapport à l'exercice précédent (AUD -3,2 millions).

La récolte de noix de macadamia s'étend typiquement de février à juillet. Chaque exercice financier compte donc deux parties de récolte annuelle. Le rendement du portefeuille de vergers de BBS Sub augmente au fil du temps grâce à l'optimisation des pratiques agricoles et à la plus grande maturité des arbres. Des fluctuations apparaissent toutefois d'année en année en raison de la cyclicité naturelle dont font l'objet les arbres de macadamia. Dans ce contexte, la campagne 2024 était particulièrement bonne et a excédé le volume des années précédentes, ce qui explique en partie la forte progression de la performance financière de BBS Sub. La progression de la performance financière de BBS Sub s'explique également par la hausse du prix des « nut in shell » sur marché en 2024, après une campagne 2023 particulièrement basse.

Macadamias International Australia

Détenue à 100%, Macadamias International Australia Pty Ltd (ci-après, « MIA ») est consolidée dans le Groupe.

MIA exerce une activité de transformation (séchage et ouverture) et de commercialisation de cerneaux de noix de macadamia. Pour son activité, elle se fournit de « nut in shell » auprès de BBS Sub et de producteurs tiers.

Au 31 mars 2025, MIA employait 20 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 38 travailleurs saisonniers.

Pour l'Exercice, MIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 31,1 millions, comparé à AUD 27,7 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de AUD 1,6 million, comparé à AUD 2,5 millions.

Au cours de l'Exercice, MIA a subi une forte réduction des volumes vendus. Malgré la bonne récolte de BBS Sub, l'approvisionnement de MIA a chuté en 2024 en raison de la forte concurrence observée sur l'achat des « nut in shell » notamment par l'arrivée de traders chinois sur le marché. De plus, la rentabilité a été impactée par la hausse du coût des matières premières.

Au niveau ESG, MIA s'engage en faveur d'une agriculture durable, visant à réduire son impact environnemental tout en maintenant une production de noix de haute qualité. Les initiatives menées en 2024 devraient lui permettre d'obtenir des crédits carbone d'ici fin 2025.



Macadamias International Australia

Prolife Foods

Détenue à 65%, Prolife Foods Group Holdings Ltd (ci-après, « Prolife ») est consolidée avec ses filiales dans le Groupe, selon la méthode de consolidation proportionnelle. En juillet 2024, Finasucre a augmenté sa participation au capital de Prolife de 32% à 65%, suite à la conversion d'un prêt convertible.

Le groupe Prolife est principalement actif dans la commercialisation de noix et autres articles de snacking en vrac. Le groupe produit et commercialise également du miel de Manuka, reconnu pour ses propriétés antibactériennes et antioxydantes. Prolife est essentiellement présent en Nouvelle-Zélande et en Australie avec son activité de vente en vrac, alors que le miel de Manuka est commercialisé à travers le monde.

La division dédiée à la production et à la distribution de barres de céréales, notamment à travers la marque Mother Earth, a été cédée en janvier 2025 pour un montant total brut de NZD 90 millions. Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'un recentrage stratégique des activités de Prolife. Les produits de la vente ont été utilisés pour rembourser la plupart des dettes du groupe Prolife Foods vis-à-vis des banques et actionnaires, dont Finasucre S.A.

Au 31 mars 2025, Prolife employait 1.342 collaborateurs permanents.

Pour l'Exercice, le groupe Prolife Foods a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de NZD 245.7 millions, comparé à NZD 245.9 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à NZD 11,0 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (NZD 6,2 millions).

Le périmètre de Prolife a évolué de façon significative à la suite de la vente des activités de la marque Mother Earth et les résultats de l'Exercice sont partiellement impactés. L'augmentation de l'EBITDA de Prolife au cours de l'exercice s'explique par une réduction des coûts fixes.

En matière d'ESG, Prolife maintient des standards élevés en matière de qualité produit, de traçabilité et de sécurité alimentaire, comme en témoignent ses excellents résultats d'audit en 2025. La sécurité au travail est également au cœur de ses préoccupations, que ce soit pour les sites de production ou le personnel travaillant dans les points de vente.



Prolife Foods



3. PÔLE ACIDE LACTIQUE ET POLY-LACTIQUE

Galactic

Détenue à 55%, Galactic S.A. est consolidée dans le Groupe avec ses filiales en Belgique, aux USA, en Asie, au Brésil et au Mexique.

Spécialisé dans les procédés de fermentation, le groupe Galactic produit de l'acide lactique, des lactates et autres produits dérivés destinés essentiellement à l'industrie agroalimentaire.

Au 31 mars 2025, le groupe Galactic employait de manière permanente 298 personnes à travers le monde.

Pour l'Exercice, le groupe Galactic a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 103,9 millions, comparé à € 101,4 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 4,0 millions, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (€ 5,4 millions).

La légère augmentation du chiffre d'affaires est due à des ventes accrues vers l'Amérique du Nord et un meilleur prix de vente moyen qui compensent un ralentissement en Chine où Galactic fait face à une concurrence accrue. L'EBITDA est en baisse par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, et des frais de maintenance.

Au cours de l'Exercice, Galactic a augmenté sa dette bancaire afin de financer l'augmentation de son besoin en fonds de roulement et son programme d'investissements.

En matière d'ESG, Galactic a réalisé en 2025 une étude détaillée de son impact CO₂ annuel qui s'élève actuellement à 70.000 tonnes de CO₂e Scopes 1, 2 et 3 confondus, dont 95% liés au Scope 3. L'ambition de Galactic est de développer un plan pluriannuel permettant de réduire ses émissions de manière significative.



Galactic

Futerro

Détenue à 53%, Futerro Holding S.A. est consolidée dans le Groupe, avec ses filiales en Asie, en France et en Belgique.

Au 31 mars 2025, le groupe Futerro employait de manière permanente 31 personnes à travers le monde.

Le groupe Futerro est un pionnier mondial de la fermentation lactique et de la polymérisation de lactide afin de produire du PLA, un bioplastique biodégradable et recyclable voué à remplacer les plastiques fossiles de la vie quotidienne.

Pour l'Exercice, le groupe Futerro a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 2,9 millions, comparé à € 4,7 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de - € 6,1 millions, en baisse par rapport à l'exercice précédent (- € 2,2 millions), étant donné que l'entreprise a augmenté ses frais notamment dans le cadre de son projet d'implémentation d'une bioraffinerie intégrée en France d'ici 2028, la première de ce type en Europe.

Le projet a récemment levé € 20 millions de capital au travers de deux levées de fonds (respectivement € 12 millions en novembre 2024 et € 8 millions en février 2025), afin de financer le travail préparatoire en vue de l'obtention des permis. Finasucre a participé à ces deux levées de fonds par augmentation de capital, pour un montant total de € 4 millions. Dans un second temps, Futerro aura besoin de liquidités plus substantielles afin d'initier les phases de construction puis d'exploitation de la bioraffinerie.

En parallèle du développement de ce projet ambitieux, Futerro continue de développer la vente de PLA à partir de sa production à petite échelle opérée en Chine.

4. PÔLE FINANCIER

Le Groupe Finasucre détient des participations directes dans des sociétés cotées et dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance.

Global Baby

Depuis 2019, le Groupe a investi un montant total de € 21 millions afin d'acquérir une participation minoritaire (~12%) dans le capital du groupe français Global Baby.

Le groupe Global Baby est actif dans la conception, la production et la commercialisation de produits alimentaires destinés aux nourrissons et aux enfants. Présent en France depuis de nombreuses années, le groupe Global Baby a l'ambition de continuer à développer ses activités à l'international, notamment aux Etats-Unis où il a construit une usine en partenariat avec Danone.

A fin décembre 2024, la performance financière du groupe est en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

I-care

En 2022, le Groupe a investi un montant total de € 20 millions dans I-care, sous forme de prêt convertible.

Fondé en 2004, le groupe belge I-care est un des leaders mondiaux dans la maintenance prédictive et prescriptive, grâce à une technologie basée sur l'utilisation de capteurs connectés et l'intelligence artificielle. Le groupe vise l'expansion internationale, soutenue par la présence de ses bureaux dans 15 pays.

A fin décembre 2024, la performance financière du groupe est en progression par rapport à l'exercice précédent. La société a annoncé son intention de procéder à son introduction en bourse.

Ÿnsect

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 10 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital du groupe français Ÿnsect.

Le groupe français Ÿnsect est un producteur de protéines, farines et huiles issues de la culture d'insectes et destinées à la nutrition animale et à l'aquaculture. Le groupe produit également des engrais destinés à l'agriculture.

En mars 2025, le groupe Ÿnsect a été placé en procédure de redressement judiciaire à la suite de déboires dans l'industrialisation de sa technologie. Une réduction de valeur de - € 10 millions de la participation de Finasucre a été enregistrée à fin mars 2025.

JAB Consumer Fund

Depuis 2018, le Groupe a une participation minoritaire dans le capital de JAB Consumer Fund, une SICAR luxembourgeoise qui investit dans le domaine agroalimentaire.

En 2025, le fonds a continué sa liquidation progressive avec la distribution d'actions de JDE Peets. Celles-ci ont été vendues en mars 2025 pour un montant total de € 3,0 millions. Sur base de la valorisation interne effectuée par JAB Consumer Fund au 31 mars 2025, la valeur de la participation que le Groupe détient toujours dans ce fond serait égale à USD 9,5 millions.

Milkadamia et Jindili

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 4,5 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital des sociétés Milkadamia International Holdings Pty Ltd et Jindili International Holdings Pty Ltd.

Ces sociétés commercialisent des produits dérivés de noix de macadamia tels que du lait, des huiles et crèmes de beauté en Amérique du Nord.

Participations minoritaires dans des sociétés cotées

Finasucre S.A. détient des participations minoritaires dans des sociétés cotées, principalement dans le secteur agro-alimentaire.

Au 31 mars 2025, le portefeuille détenu par Finasucre S.A. dans des sociétés cotées avait une valeur boursière totale de € 83,6 millions.

Dans le cadre du recentrage stratégique sur les activités agro-industrielles, le portefeuille d'actions dans des sociétés cotées a été progressivement mis en vente à partir d'avril 2025. A mi-juin 2025, la vente de la quasi-totalité du portefeuille a été finalisée pour un montant total de € 87,4 millions.



I-Care

5. PÔLE IMMOBILIER

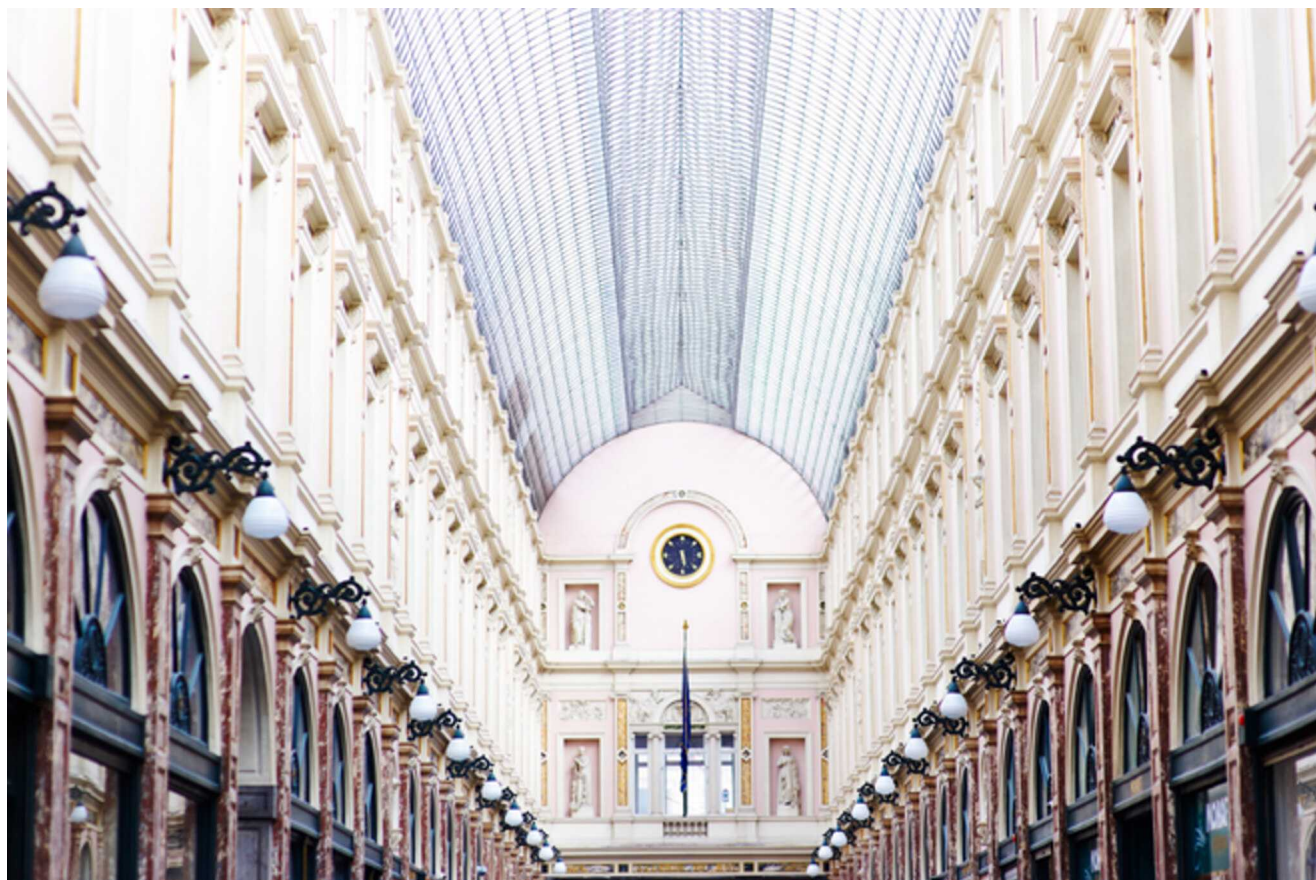
A travers son pôle Immobilier, le Groupe Finasucre détient des participations dans des sociétés immobilières basées essentiellement en Belgique.

Galerias Royales Saint-Hubert

Détenue à 46% et mise en équivalence dans le Groupe avec ses filiales, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert gère un ensemble immobilier prestigieux situé dans le centre historique de Bruxelles. La société exploite les espaces au travers de la location pour des activités commerciales (commerces, restaurants et cafés, hôtellerie), récréatives (cinéma, théâtre, salle de spectacle) et du logement privé.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de € 5,9 millions, en ligne avec l'exercice précédent (€ 5,9 millions). L'EBITDA est de € 4,1 millions, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (€ 4,2 millions).

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert au 31 décembre 2023, la valeur de la participation du Groupe Finasucre serait égale à € 36,5 millions, en ligne avec la valorisation de l'année précédente.



Galerias Royales Saint-Hubert

Compagnie Het Zoute

Détenue à 3,8%, la Compagnie Het Zoute S.A. et ses filiales ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Le groupe de la Compagnie Het Zoute est propriétaire de terrains agricoles, du Royal Zoute Golf Club, du Royal Zoute Tennis Club, de fermettes d'habitation louées et de terrains à Knokke (Belgique). La Compagnie a également investi à Harelbeke (France) et à Cadzand (Pays-Bas) ainsi que dans plusieurs autres lieux en Belgique.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la Compagnie Het Zoute S.A. au 31 décembre 2024, la valeur de la participation du Groupe Finasucre serait égale à un montant oscillant entre € 5,5 millions et € 6,0 millions, soit une baisse de -7,5% par rapport à la valorisation de décembre 2021.

Leoville

En juin 2023, le Groupe a investi dans Leoville Holding B.V., via un apport en nature de la société Devolder S.A.

Le groupe belge Leoville a pour objet d'acquérir des bâtiments situés dans des zones urbaines denses et à forte fréquentation afin de les convertir en appartements contemporains à haute performance énergétique, ainsi qu'en petits espaces commerciaux polyvalents.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par Leoville Holding B.V. au 31 mars 2025, la valeur de la participation du Groupe Finasucre serait égale à € 1,2 million. Une réduction de valeur de € - 0,7 million a été enregistrée à fin mars 2025.

JV KIN

Détenue à 50%, JV Kin S.A. n'est pas consolidée dans le Groupe.

JV Kin S.A. détenait des participations dans des sociétés ayant pour objet d'investir dans des biens immobiliers à Kinshasa. Suite à la dernière vente réalisée en novembre 2023, les actionnaires de JV Kin S.A. ont convenu de ne plus développer de nouvelles activités au sein de JV Kin S.A. et de procéder, à terme, à la liquidation de JV Kin S.A. Celle-ci devrait être finalisée au cours de l'année civile 2025.

Une réduction de valeur de - € 2 millions a été enregistrée au cours de l'Exercice.



Macadamias International Australia

Situation financière



Situation financière

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2025

Nous commentons ci-après les comptes consolidés du Groupe qui figurent dans les ANNEXES A du présent rapport.

L'évolution des activités du Groupe et les événements majeurs évoqués dans ce rapport ressortent dans la comparaison des comptes consolidés, aussi bien dans le bilan que dans le compte de résultats.

Les données financières relatives aux filiales australiennes et néo-zélandaise sont respectivement comptabilisées en AUD et NZD et traduites en EUR dans les comptes consolidés en utilisant les taux repris ci-dessous.

Taux des devises	au	au	Moyen 12 mois		Taux des devises	au	au	Moyen 12 mois	
	31-03-2025	31-03-2024	01-04-2024 31-03-2025	01-04-2023 31-03-2024		31-03-2025	31-03-2024	01-04-2024 31-03-2025	01-04-2023 31-03-2024
1AUD = EUR	0,5777	0,6022	0,6074	0,6064	1NZD = EUR	0,5253	0,5527	0,5530	0,5621
		-4,1%		+0,2%			-5,0%		-1,6%

Au 31 mars 2025, l'AUD et le NZD se sont dépréciés vis-à-vis de l'EUR respectivement de -4,1% et -5,0% par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne le taux moyen sur les 12 mois de l'Exercice, l'AUD est resté relativement stable (+0,2%) alors que le NZD s'est légèrement déprécié (-1,6%).

Les données financières des filiales établies en Chine et aux USA résultent de la traduction en EUR de leur monnaie de comptabilisation (respectivement le CNY et l'USD), dont les variations durant les douze derniers mois sont moins significatives dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé.

BILAN

Le bilan consolidé reflète, à travers les filiales, les activités en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Chine, au Japon, au Brésil, au Mexique et aux USA, durant les douze mois de l'Exercice sous revue. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent portent également sur une période de douze mois.

Les filiales australiennes appliquent les principes IFRS australiens. Leurs comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

La filiale néo-zélandaise applique les principes IFRS néo-zélandais. Ses comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après. Cette filiale est consolidée selon la méthode proportionnelle dont le pourcentage d'intégration passe cette année de 31,68% à 64,95% suite à la conversion en capital de l'emprunt convertible.

Des écarts observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente proviennent d'une dépréciation de -4,1% de la monnaie australienne (AUD) et de -5,0% de la monnaie néo-zélandaise (NZD) par rapport à l'EUR. L'intégration globale des postes actifs et passifs des filiales australiennes consolidées (Bundaberg Sugar Ltd, BBS Subsidiary Pty Ltd et FinaNuts Holding Pty Ltd), ainsi que l'intégration proportionnelle des postes actifs et passifs de la filiale néo-zélandaise consolidée (Prolife Foods Ltd), convertis en EUR au cours de clôture, produisent la quasi-totalité de l'écart de conversion repris dans les fonds propres consolidés. L'écart de conversion augmente de € 7,9 millions par rapport à l'an dernier (- € 22,3 millions en 2025 contre - € 14,5 millions en 2024).

Les commentaires qui suivent soulignent les écarts les plus significatifs observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente, comprenant l'effet monétaire signalé ci-avant.

Immobilisations incorporelles (- € 0,3 million) : il s'agit essentiellement des logiciels informatiques, des frais de recherche et développement.

Ecart de consolidation (- € 7,4 millions) : la diminution provient de (i) l'amortissement accéléré, suite à la vente de marques chez Prolife (principalement Mother Earth), du goodwill acté lors de l'acquisition de Prolife Foods par FinaNuts Holding Pty, (ii) de l'amortissement du goodwill d'acquisition de MIA chez FinaNuts Holding Pty et (iii) et de Alldra B.V. chez Iscal S.A. (amorti en cinq années).

Immobilisations corporelles (+ € 29,2 millions) : en dehors des amortissements de l'année et du changement du pourcentage d'intégration de Prolife, cette variation provient principalement (i) de la réévaluation (partiellement compensée par l'effet de change) des terres australiennes chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 10,1 millions) et chez BBS Subsidiary Pty Ltd (+ € 0,9 million), des investissements chez Iscal S.A. (+ € 9,5 millions), chez Galactic (+ € 3,6 millions) et chez Futerro (+ € 2,1 millions).

Immobilisations financières (- € 30,6 millions) : cette variation provient essentiellement (i) de la conversion du prêt convertible en capital et du remboursement partiel du financement octroyés par FinaNuts Holding Pty à sa filiale néo-zélandaise Prolife Foods (- € 16,5 millions) et (ii) de la diminution des participations dans les autres entreprises (- € 15,7 millions), expliquée principalement chez Finasucre S.A. par un remboursement de capital de JV Kin et de JAB, ainsi que par les réductions de valeurs prises sur Ynsect et Leoville.

Stocks et commandes en cours d'exécution (+ € 14,1 millions) : en dehors du changement du pourcentage d'intégration de Prolife (€ 11,5 millions), la variation est essentiellement attribuée à l'augmentation des stocks (i) chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 9,3 millions), suite à la hausse du stock de sucre roux et des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd et (ii) dans le groupe Galactic (+ € 5,6 millions) suite à un surplus de stock constitué par un décalage entre les prévisions de vente et la réalisation de ces dernières. Ces mouvements sont partiellement compensés par la diminution des stocks chez Iscal Sugar S.A. (- € 13,3 millions), expliquée par une baisse du prix de revient du sucre en stock reflétant la diminution du prix de vente moyen.

Créances à un an au plus (- € 9,2 millions) : la baisse des prix du sucre et le cut-off de fin d'année expliquent principalement cette diminution.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (+ € 20,8 millions) : en dehors de l'activité commerciale du Groupe, la variation de la trésorerie consolidée est expliquée principalement par les dividendes reçus et payés, le financement des investissements de l'année et l'évolution du besoin en fonds de roulement.

Plus-values de réévaluation (+ € 10,9 millions) : cet écart positif s'explique principalement par la réévaluation des terres australiennes chez Bundaberg Sugar Ltd et chez BBS Subsidiary Pty Ltd, le tout partiellement compensé par la dépréciation du dollar australien par rapport à l'Euro.

Réserves (- € 4,0 millions) : la majeure partie de cette variation provient du mouvement des réserves (part du Groupe) généré par les résultats de l'Exercice des sociétés consolidées et des dividendes distribués.

Ecart de conversion (- € 7,9 millions) : la dépréciation des dollars australien et néo-zélandais par rapport à l'Euro, décrite ci-avant, explique le mouvement de l'année.

Provisions et impôts différés (+ € 14,5 millions) : cet écart positif s'explique principalement par la réévaluation des terres australiennes chez Bundaberg Sugar Ltd et chez BBS Subsidiary Pty Ltd.

Dettes à plus d'un an (+ € 37,9 millions) : l'évolution est principalement expliquée par le reclassement à long terme de la dette court terme chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 38,2 millions).

Dettes à un an au plus (- € 46,8 millions) : les dettes financières diminuent globalement de € 51,1 millions. Cette baisse s'explique principalement par le reclassement à long terme de la dette court terme et le remboursement des lignes de crédit chez Bundaberg Sugar Ltd (- € 53,8 millions), le remboursement des lignes de crédit chez Prolife (- € 12,1 millions) et chez BBS Subsidiary Pty Ltd (- € 1,5 million), compensés partiellement par l'augmentation du tirage chez Iscal S.A. (+ € 7,1 millions) et chez Galactic (+ € 9,2 millions). Les dettes commerciales diminuent de € 5,4 millions et ce principalement à la suite de la baisse du prix du sucre et du cut-off de fin d'année. Les acomptes reçus sur commandes enregistrés chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd augmentent de € 8,2 millions en raison du timing des projets.

Comptes de régularisation (+ € 14,1 millions) : cet écart s'explique principalement par l'augmentation de Capital de Futerro.

L'évolution moyenne de l'AUD et du NZD par rapport à l'EUR exerce une influence sur les écarts constatés du compte de résultats ; néanmoins, les niveaux d'activité des entreprises consolidées expliquent principalement les écarts observés.

RÉSULTATS

Le tableau ci-après reprend les résultats consolidés :

en '000 €	2024/2025	2023/2024
Chiffre d'affaires	591.358	544.204
Cash flow d'exploitation (EBITDA) *	32.953	40.985
Amortissements ordinaires	(13.616)	(10.574)
Résultats d'exploitation non récurrents	16.791	(3.878)
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	36.129	26.533
Résultats financiers récurrents	(4.323)	(4.838)
Résultats financiers non récurrents	(10.799)	1.413
Amortissement des goodwill de consolidation	(12.764)	(3.216)
Résultats avant impôts	8.242	19.892
Impôts	(6.133)	(5.971)
Résultat net	2.109	13.921
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1.856	116
Résultat net des entreprises consolidées	3.965	14.037
Part des tiers dans le résultat	(2.265)	660
Part du Groupe dans le résultat	6.230	13.377

* ne tient pas compte des éléments non récurrents

Ventes et prestations (+ € 34,2 millions) : cette augmentation (hors éléments non récurrents) s'explique essentiellement comme suit :

- chez Iscal Sugar (- € 49,3 millions) : diminution expliquée par la baisse du prix moyen du sucre et la diminution des stocks (prix de revient).
- chez Bundaberg Sugar (+ € 14,3 millions) : augmentation du prix du sucre sur le marché domestique mais également augmentation du prix des mélasses.
- chez FinaNuts Holding (+ € 51,1 millions) : augmentation expliquée par le changement du pourcentage d'intégration de Prolife.
- chez Galactic (+ € 16,3 millions) : augmentation des prix moyens et des volumes de vente, ainsi qu'une hausse des stocks.
- chez Futerro (- € 0,9 million) : diminution liée aux royalties.
- chez Finasucre (+ € 2,5 millions) : augmentation des activités d'approvisionnement de la Compagnie Sucrière.

L'ensemble des facteurs de coûts (hors amortissements et éléments non récurrents) dans les filiales consolidées augmente de € 42,2 millions.

Le coût des approvisionnements est en augmentation de € 18,3 millions, ce qui s'explique principalement par (i) le changement du pourcentage d'intégration de Prolife et (ii) l'augmentation des achats dans le groupe Galactic. Ces augmentations sont partiellement compensées par (i) la diminution du prix des matières premières chez Iscal S.A et (ii) l'augmentation des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd.

Les services et biens divers ont, eux aussi, connu une augmentation de € 11,9 millions suite principalement (i) au changement du pourcentage d'intégration de Prolife, (ii) à la hausse des prix de l'énergie et des frais de transport (Bundaberg et Galactic) et (iii) à la hausse des frais d'entretien en Australie. Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution des coûts d'énergie et d'entretien chez Iscal.

L'augmentation de € 12,2 millions des frais de personnel est liée au changement du pourcentage d'intégration de Prolife et aux indexations salariales. Notons enfin, en dehors de l'impact des provisions pour litige chez Iscal et stock option plan chez Futerro (+ € 3,5 millions) et des autres charges d'exploitation (+ € 2,2 millions), une diminution des réductions de valeurs à la suite du reclassement en variation de stock du retraitement des cannes sur pied chez Bundaberg Sugar Ltd (- € 5,8 millions).

Cash-flow d'exploitation (EBITDA) (- € 8,0 millions) : les EBITDA (hors éléments non récurrents) de Bundaberg Sugar Ltd, de FinaNuts Holding Pty Ltd, de Finasucre S.A. et de Galactic S.A augmentent respectivement de € 18,2 millions, € 4,4 millions,

€ 0,6 million et € 0,1 million, tandis que ceux d'Isal Sugar S.A., de Futerro et de BBS Subsidiary Pty Ltd sont en diminution respectivement de € 26,6 millions, € 4,0 millions et € 0,8 million.

Résultats d'exploitation non récurrents (+ € 20,6 millions) : cela s'explique principalement par la vente des marques (principalement Mother Earth) chez Prolife.

Résultats avant éléments financiers (EBIT) (+ € 9,6 millions) : même explication sur cet écart que pour l'EBITDA et les résultats d'exploitation non récurrents. Les amortissements sont en ligne par rapport à l'exercice précédent.

Résultats financiers récurrents et non récurrents (- € 11,7 millions) : l'écart s'explique principalement par (i) l'augmentation des charges financières non récurrentes (+ € 10,7 millions) qui comprennent principalement cette année les réductions de valeur prises sur les participations Ynsect et Leoville et (ii) l'augmentation des charges financières récurrentes (+ € 1,2 million).

Amortissement des goodwill de consolidation (+ € 9,5 millions) : la variation est principalement expliquée par l'amortissement accéléré du goodwill relatif à l'acquisition de Prolife Foods suite à la vente des marques par cette dernière.

Impôts (+ € 0,1 million) : pour l'ensemble des sociétés consolidées, l'impôt est le reflet des taux appliqués sur les résultats taxables et des réglementations fiscales locales.

L'ANNEXE aux comptes consolidés décrit plus amplement l'évolution des composantes du bilan et du compte de résultats consolidés du Groupe.

Commentaires sur les comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2025

Nous commentons ci-après les comptes annuels de Finasucre S.A. qui figurent dans les ANNEXES B du présent rapport.

BILAN

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles : elles sont composées principalement du logiciel commercial lié à l'activité africaine et des licences informatiques.

Immobilisations corporelles (- € 0,1 million) : elles sont composées principalement des bureaux de Finasucre S.A. à Bruxelles.

Immobilisations financières (- € 10,0 millions) : cette variation provient principalement de la réduction de valeur prise au cours de l'exercice sur la participation Ynsect et des remboursements de capital de JAB et JV Kin, le tout compensé partiellement par l'augmentation de la participation dans Futerro S.A.

Actifs circulants

Créances à plus d'un an : cette rubrique est composée du prêt convertible accordé à la société I-care.

Créances à un an au plus (- € 9,1 millions) : les créances commerciales proviennent de l'activité commerciale et de l'assistance au management dans les filiales. Les autres créances sont principalement composées de l'avance faite à Bundaberg Sugar Ltd.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (+ € 13,4 millions) : il s'agit essentiellement des mouvements et des revenus des immobilisations financières, des créances à plus d'un an, du fonds de roulement affecté aux activités commerciales et aux charges du personnel, des avances faites aux filiales et du paiement du dividende.

Comptes de régularisation : ils sont composés surtout d'achats relatifs au prochain exercice (activité commerciale).

Capitaux propres

Capital – Plus-values de réévaluation – Réserves : ces rubriques sont inchangées, sauf les réserves immunisées, liées aux investissements tax shelter, qui diminuent de € 0,3 million et les réserves disponibles, qui augmentent de € 0,1 million, selon transfert et affectation du résultat.

Bénéfice (Perte) reporté(e) : selon affectation du résultat.

Dettes

Dettes à un an au plus (+ € 9,8 millions) : les postes de cette rubrique concernent les dettes financières bancaires et intragroupe, les activités commerciales, les charges du personnel et le dividende à payer selon la répartition bénéficiaire proposée.

RÉSULTATS

Ventes et prestations (€ 16,9 millions) : il s'agit des prestations de services aux filiales et de l'activité d'approvisionnement pour la Compagnie Sucrière S.A.

Coûts des ventes et des prestations (€ 16,7 millions) : les achats sont directement liés à l'activité commerciale et dans la continuité des marges brutes pratiquées, de même que pour les services et biens divers nécessaires pour cette activité et les activités holding.

Bénéfice d'exploitation (€ 0,2 million) : l'activité commerciale et les frais de fonctionnement du holding sont à l'origine de ce résultat.

Produits financiers récurrents (€ 9,6 millions) : il s'agit principalement des dividendes de la Compagnie Sucrière S.A., de JV Kin, de Galactic et des autres immobilisations financières. Les autres rubriques de ce poste concernent les intérêts sur les actifs circulants et les gains de change.

Charges financières récurrentes (€ 3,4 millions) : elles se composent principalement des pertes de change et des charges bancaires.

Résultat financier non récurrent (- € 10,1 millions) : lié principalement à la réduction de valeur prise sur la participation Ynsect.

Impôts sur le résultat (- € 0,3 million) : Finasucre S.A. a peu de revenus imposables (les dividendes bénéficient en principe du régime R.D.T., etc.) et investit en Tax Shelter. C'est la raison pour laquelle le taux effectif d'impôt est moins élevé.

Information complémentaire sur la couverture des risques financiers

Finasucre S.A. n'a pas eu recours à la couverture des risques de change sur ses opérations en devises étrangères mais peut avoir recours à la couverture des risques de taux d'intérêt sur ses dettes financières bancaires.

Affectations et prélèvements, gouvernance, décharges et élections statutaires

Affectations et prélèvements

Le résultat de l'Exercice à affecter s'élève à - € 3.919.090, auquel s'ajoute un report à nouveau de l'exercice précédent de € 107.484.057, pour former un bénéfice répartisable de € 103.564.967, que nous proposons de répartir comme suit :

Dividende brut aux 80.000 actions	€ 10.285.714
Affectation aux autres réserves	€ 126.300
Résultat reporté à nouveau	€ 93.152.953

Si cette proposition de répartition est approuvée, le dividende net, après déduction du précompte mobilier, sera de € 90 par titre. A noter que le pourcentage de précompte mobilier appliqué pour obtenir le montant de € 90 par titre est le pourcentage standard de 30% applicable en droit belge pour les personnes physiques ou morales. Si un précompte mobilier différent est à retenir par Finasucre S.A., nous vous prions de nous en informer dans les plus brefs délais.

Le dividende sera payable à partir du 1 août 2025.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'Exercice.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois pour discuter notamment des conclusions du Commissaire et étudier les procédures de contrôle interne ainsi que diverses matières relatives aux finances et au respect des règles européennes en matière ESG (notamment la « Corporate Sustainability Reporting Directive »). Le Comité entretient des contacts réguliers avec le Commissaire et étudie les points relevant de sa compétence avec ce dernier.

Enfin, le Comité de Rémunération s'est réuni pour délibérer et formuler des propositions sur les matières qui lui sont confiées, notamment la politique de rémunération.

L'indemnité globale allouée aux administrateurs au cours de l'Exercice est de € 0,4 million. Ce montant comprend une indemnité fixe totale auquel il faut ajouter des jetons de présence par Conseil, par Comité d'Audit, par Comité de Rémunération, et des indemnités accordées à des administrateurs chargés de missions spéciales.

Décharges

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge à chacun des administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat pour la période clôturée au 31 mars 2025.

Élections statutaires

Les mandats de Madame Natacha Lippens, de Monsieur Guillaume Coppée, de Monsieur Augustin Lippens, de Monsieur John-Eric Bertrand et de Monsieur Thierry le Grelle viennent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de renouveler les mandats de Madame Natacha Lippens, de Monsieur Guillaume Coppée et de Monsieur Augustin Lippens pour une durée de 1 an. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026.

Le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le mandat de Monsieur John-Eric Bertrand pour une durée de 3 ans. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

Le mandat de Monsieur Thierry le Grelle ne sera pas renouvelé. A la place de Monsieur Thierry le Grelle, le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de nommer Norawild S.R.L., BE 0660 775 084, dont le siège social est situé rue Edith Cavell 35, 1180 Bruxelles, pour un mandat d'administrateur d'une durée de 3 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028. Conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, il est décidé que Monsieur Thierry le Grelle sera désigné représentant permanent, chargé de l'exécution du mandat au nom et pour le compte de Norawild S.R.L.

Les mandats de Madame Jessica Lippens, de Monsieur Jérôme Lippens, de Agatos S.R.L. (représenté par Monsieur Paul-Evence Coppée), de Luxantor B.V. (représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder) et de Argalix B.V. (représentée par Monsieur Francis Kint) viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Informations complémentaires

Risques et incertitudes

Outre les informations reprises dans le rapport d'activités, nous résumons ci-dessous les points qui nous semblent essentiels pour décrire les risques et incertitudes qui pourraient affecter le cours des activités :

- Les opérations en Australie dépendent de l'évolution du marché mondial du sucre roux, qui fait l'objet de couvertures par des instruments financiers du type achat/vente à terme.
- Les fluctuations du prix des combustibles ont un impact direct sur les sociétés du Groupe, non seulement sur le prix du carburant et des combustibles fossiles, mais aussi sur les engrais, le transport, les emballages. Les usines de sucre roux atténuent cet impact par l'utilisation de la bagasse comme combustible.
- Les filiales sont sensibles à l'évolution des devises (AUD/USD pour les filiales en Australie, AUD/NZD pour la filiale néo-zélandaise et EUR/USD ainsi que USD/CHN pour Galactic SA) et à celle des taux d'intérêts.
- Les aléas climatiques sont susceptibles d'affecter les activités (gel, cyclones, sécheresse, inondations, ...).
- Les filiales en République Démocratique du Congo sont confrontées aux risques engendrés par la situation politique du pays.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers qui se composent principalement de soldes bancaires, de dettes et de créances commerciales et de dérivés. Les objectifs de ces instruments sont de financer l'activité et de couvrir les risques.

L'impact de l'utilisation des dérivés n'est pas significatif par rapport à l'évaluation de l'actif, du passif et du résultat du Groupe.

Environnement, personnel et clients

Le Groupe s'applique à respecter l'environnement dans toutes ses activités et à observer les lois et les normes en vigueur dans les pays où il est actif.

En cas de restructuration, le Groupe a toujours agi dans le respect des lois sociales en vigueur, tout en encourageant le dialogue social ainsi qu'un processus de transition sans heurts. Les conflits sociaux ne peuvent pas toujours être évités, mais tous les efforts sont fournis pour en atténuer les effets.

Le Groupe s'est efforcé de garantir à tous ses collaborateurs un environnement de travail sûr, en accord avec les réglementations en vigueur.

Afin d'offrir la meilleure qualité possible à ses clients, les différentes filiales ont obtenu les normes de certification les plus élevées.

Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration signale qu'avant de procéder aux délibérations relatives à des décisions prises lors des réunions du Conseil tenues les 24 juin et 24 octobre 2024, certains administrateurs ont communiqué aux autres membres du Conseil qu'ils se trouvaient potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, relatif aux intérêts opposés des administrateurs.

Compte tenu de ce conflit d'intérêts potentiel, les administrateurs concernés n'ont donc pas participé aux délibérations y relatives et se sont abstenus de voter lors des décisions reprises ci-dessous :

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 24 juin 2024 relatif à la rémunération des administrateurs représentant Finasucre dans ses filiales :

Avant de procéder aux délibérations sur ce point, Monsieur Paul-Evence Coppée et Madame Natacha Lippens ont communiqué aux membres du Conseil qu'ils se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts, compte tenu du fait qu'ils représentent Finasucre dans les filiales suivantes :

- Paul-Evence Coppée chez Galactic et Global Baby
- Natacha Lippens chez Futerro

Dans le cadre de leur fonction de représentant de Finasucre respectivement chez Galactic et Global Baby et chez Futerro, ils y exercent des mandats d'administrateurs qui ne sont pas rémunérés par ces entreprises.

La décision à prendre concerne donc la rémunération de la fonction de représentant de Finasucre pour laquelle Monsieur Paul-Evence Coppée et Madame Natacha Lippens ont été désignés.

Par conséquent, les deux administrateurs concernés par le conflit d'intérêt potentiel ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

Il est rappelé que, à la suite du Comité de rémunération du 30 août 2023, il a été suggéré que tout administrateur, représentant Finasucre dans ses filiales, soit rémunéré à concurrence de 20.000 € par mandat exercé, quand ledit mandat n'est pas rémunéré par la filiale.

Les administrateurs ont été invités à exprimer leurs questions ou commentaires concernant ce sujet.

À la suite de cette discussion, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, que Monsieur Paul-Evence Coppée et Madame Natacha Lippens soient rémunérés à concurrence de 15.000 € par an et par mandat non rémunéré pour leur fonction de représentant de Finasucre, respectivement chez Galactic et Global Baby, et chez Futerro. Conformément à l'article 24 des statuts de la société, le Conseil décide ainsi que des montants de respectivement 30.000 € et 15.000 € soient accordés à Monsieur Paul-Evence Coppée et à Madame Natacha Lippens pour l'exercice de cette mission spéciale et que ces montants seront à prélever sur les frais généraux.»

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 24 juin 2024 relatif à la rémunération de la mission spéciale exercée par Monsieur Paul-Evence Coppée dans le cadre des discussions actionnariales en cours au sein de la Compagnie Het Zoute :

« Avant de procéder aux délibérations sur ce point, Monsieur Paul-Evence Coppée a communiqué aux membres du Conseil qu'il se trouve potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts, compte tenu de la mission spéciale qu'il exerce dans le cadre des discussions actionnariales en cours au sein de la Compagnie Het Zoute. La décision à prendre à ce sujet concerne donc la rémunération de la mission spéciale pour laquelle Monsieur Paul-Evence Coppée a été désigné.

Par conséquent, Monsieur Paul-Evence Coppée ne participe pas aux délibérations et s'abstient de voter sur ce point.

Il est précisé que Madame Natacha Lippens n'a pas participé non plus aux délibérations et s'est également abstenue de voter sur ce point.

Il est rappelé que, à la suite du Comité de rémunération du 5 juin 2024, il a été suggéré d'octroyer une prime discrétionnaire de 40.000 €, payable sur base trimestrielle.

Les administrateurs ont été invités à exprimer leurs questions ou commentaires concernant ce sujet.

À la suite de cette discussion, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, que Monsieur Paul-Evence Coppée soit rémunéré pour la mission spéciale qu'il exerce dans le cadre des discussions actionnariales en cours au sein de la Compagnie Het Zoute. Conformément à l'article 24 des statuts de la société, le Conseil décide ainsi qu'un montant de 40.000 € soit accordé à Monsieur Paul-Evence Coppée pour l'exercice de cette mission spéciale et que ce montant sera à prélever sur les frais généraux. Ce montant sera réévalué, annuellement, compte tenu de l'évolution de la mission.

Il est précisé que cette décision devra être confirmée au niveau du Conseil d'Administration de Wulfsdonck Investment, compte tenu de la structure de détention du groupe dans la Compagnie du Zoute (i.e. Wulfsdonck Investment : 10,24 % et Finasucre : 3,80 %). »

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 24 octobre 2024 relatif à la rémunération de Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle pour leur participation dans le groupe de travail Genesis :

Avant de procéder aux délibérations sur ce point, Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle ont communiqué aux membres du Conseil qu'ils se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts, compte tenu du fait que les discussions concernent leur rémunération pour leur participation dans le groupe de travail Genesis.

Par conséquent, Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

Messieurs Geoffroy Neirinck et Gauthier Cruysmans n'ont pas assisté aux délibérations non plus.

Il est précisé que, à la suite du Comité de rémunération du 30 septembre 2024, il a été convenu de proposer un montant de 40.000 € respectivement à Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle. Ce niveau de rémunération est proposé par le Comité de rémunération sur base des éléments suivants :

- *Montants actuels de rémunération perçus par les administrateurs de Finasucre pour leur fonction d'administrateurs ;*
- *Montants de rémunération perçus par les administrateurs de Finasucre pour des missions spéciales équivalentes confiées par le Conseil d'Administration ; et*
- *Structure de rémunération basée sur les données suivantes :*
 - *Un montant de 2.000 € par journée homme ; et*
 - *Un nombre de jours évalué aujourd'hui à minimum 20 journées.*

Les administrateurs présents ont été invités à exprimer leurs questions ou commentaires concernant ce sujet.

À la suite de cette discussion, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des administrateurs présents, que Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle soient rémunérés pour leur participation dans le groupe de travail Genesis. Conformément à l'article 24 des statuts de la société, le Conseil décide ainsi que, sur présentation de time sheets, un montant de 40.000 € soit accordé respectivement à Messieurs Jean-Luc Deleersnyder et Thierry le Grelle pour leur participation dans le groupe de travail Genesis. »

Autres informations

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'autres circonstances ou événements postérieurs à la date du bilan, autres que ceux décrits ci-avant, qui sont susceptibles d'affecter le cours normal des activités de la société.

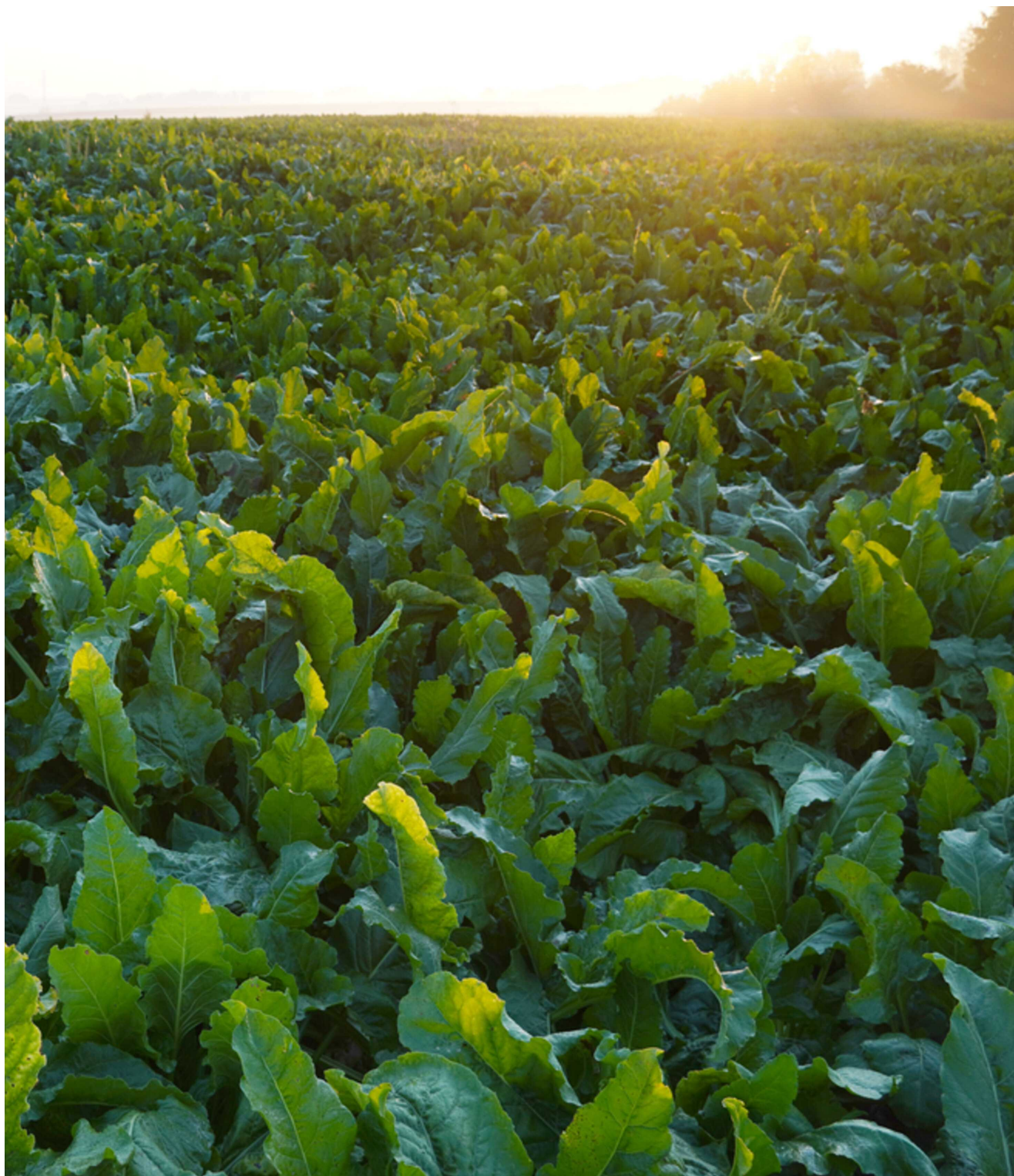
Finasucre S.A. ne détient aucune succursale et n'a exercé aucune activité distincte en matière de recherche et développement.

Aucune action propre de Finasucre S.A. n'a été acquise par aucune filiale directe.

Ce rapport de gestion sera déposé conformément aux dispositions légales et conservé au siège social.

Le Conseil d'Administration
23 juin 2025

Annexe A



Comptes consolidés de Finasucre au 31 mars 2025

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2025

en '000 €

ACTIF	31-03-2025	31-03-2024
Frais d'établissement	3	1
Actifs immobilisés	566.835	575.878
I. Immobilisations incorporelles	1.874	2.138
II. Ecarts de consolidation (positifs)	29	7.408
III. Immobilisations corporelles	411.309	382.095
A. Terrains et constructions	311.719	297.750
B. Installations, machines, outillage	48.574	41.413
C. Mobilier et matériel roulant	1.917	1.860
D. Location-financement et droits similaires	3.922	2.737
E. Autres immobilisations corporelles	26.496	25.047
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	18.680	13.288
IV. Immobilisations financières	153.623	184.237
A. Entreprises liées	-	-
1. Participations	-	-
B. Entreprises mises en équivalence		
1. Participations	38.638	37.067
C. Autres immobilisations financières	-	-
1. Participations, actions et parts	110.315	125.976
2. Créances et cautionnements en numéraires	4.669	21.194
Actifs circulants	375.145	347.128
V. Créances à plus d'un an	20.071	20.059
B. Autres créances	20.071	20.059
C. Impôts différés	-	-
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	169.245	155.180
A. Stocks		
1. Approvisionnements	57.115	44.672
2. En-cours de fabrication	67.111	75.435
3. Produits finis	35.331	31.947
4. Marchandises	-	-
6. Acomptes versés	-	-
B. Commandes en cours d'exécution	9.689	3.127
VII. Créances à un an au plus	113.290	122.507
A. Créances commerciales	101.223	103.031
B. Autres créances	12.067	19.476
VIII. Placements de trésorerie	6.958	1.400
B. Autres placements	6.958	1.400
IX. Valeurs disponibles	56.113	40.892
X. Comptes de régularisation	9.468	7.090
TOTAL ACTIF	941.983	923.007

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2025

en '000 €

PASSIF	31-03-2025	31-03-2024
Capitaux propres	579.160	579.723
I. Capital	1.786	1.786
A. Capital souscrit	1.786	1.786
II. Prime d'émission	-	-
III. Plus-values de réévaluation	127.505	116.608
IV. Réserves consolidées	470.112	474.166
V. Ecart de consolidation (négatifs)	34	34
VI. Ecart de conversion	(22.333)	(14.476)
VII. Subsidés en capital	2.056	1.605
VIII. Intérêts de tiers	30.504	30.662
Provisions, impôts différés et latences fiscales	31.722	17.220
IX. A. Provisions pour risques et charges	8.643	4.548
1. Pensions et obligations similaires	-	-
3. Gros entretiens et réparations	1.219	1.025
4. Autres risques et charges	7.424	3.523
B. Impôts différés et latences fiscales	23.079	12.672
Dettes	300.597	295.401
X. Dettes à plus d'un an	68.698	30.785
A. Dettes financières		
1. Emprunts subordonnés	3.986	2.898
3. Dettes de location-financement et assimilées	3.029	2.062
4. Etablissements de crédit	60.103	23.790
5. Autres emprunts	98	253
D. Autres dettes	1.482	1.782
XI. Dettes à un an au plus	208.671	255.487
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.351	39.355
B. Dettes financières		
1. Etablissements de crédit	97.736	114.346
2. Autres emprunts	2.474	1.951
C. Dettes commerciales		
1. Fournisseurs	66.609	72.046
2. Effets à payer	8	55
D. Acomptes reçus sur commandes	9.507	1.040
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		
1. Impôts	6.486	3.927
2. Rémunérations et charges sociales	9.836	9.596
F. Autres dettes	11.663	13.172
XII. Comptes de régularisation	23.228	9.130
TOTAL PASSIF	941.983	923.007

Compte de résultats consolidé au 31 mars 2025

en '000 €

	31-03-2025	31-03-2024
I. Ventes et prestations	621.254	562.761
A. Chiffre d'affaires	591.358	544.204
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution [augmentation.(réduction)]	(5.440)	6.591
C. Production immobilisée	262	78
D. Autres produits d'exploitation	9.646	10.734
E. Produits d'exploitation non récurrents	25.428	1.153
II. Coût des ventes et prestations	(585.126)	(536.229)
A. Approvisionnements et marchandises		
1. Achats	350.824	316.328
2. Variation des stocks [(augmentation), réduction]	(7.913)	8.258
B. Services et biens divers	119.862	107.990
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	88.008	75.842
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	13.616	10.574
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales [dotations, (reprises)]	379	6.161
F. Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	3.617	121
G. Autres charges d'exploitation	8.096	5.924
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
I. Amortissements des écarts de consolidation	-	-
J. Charges d'exploitation non récurrentes	8.637	5.032
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	36.129	26.533
IV. Produits financiers	9.789	9.588
Produits financiers récurrents	9.698	8.010
A. Produits des immobilisations financières	5.642	4.546
B. Produits des actifs circulants	1.583	1.661
C. Autres produits financiers	2.473	1.803
Produits financiers non récurrents	91	1.579
V. Charges financières	(37.676)	(16.229)
Charges financières récurrentes	26.785	16.063
A. Charges des dettes	9.260	7.941
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	12.764	3.216
C. Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux sub II.E [dotations.(reprises)]	-	-
D. Autres charges financières	4.761	4.907
Charges financières non récurrentes	10.891	166
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	8.242	19.892

Compte de résultats consolidé au 31 mars 2025 (suite)

en '000 €

	31-03-2025	31-03-2024
X. A. Prélèvements sur impôts différés et latences fiscales	(3.510)	1.566
B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales	(895)	(349)
XI. Impôts sur le résultat	(1.727)	(7.188)
A. Impôts	2.540	8.813
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	(813)	(1.625)
XII. Bénéfice (Perte) de l'exercice	2.109	13.921
XIII. Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	1.856	116
XIV. Bénéfice (Perte) consolidé(e)	3.965	14.037
A. Part des tiers	(2.265)	660
B. Part du Groupe	6.230	13.377

I. Etat des frais d'établissement

en '000 €

	Frais d'établissement
a) Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	1
b) Mutations de l'exercice	
- Nouveaux frais engagés	3
- Amortissements	(1)
c) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	4

II. Etat des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc...	Goodwill
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	12.410	11.538	23
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	180	112	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre		(1.898)	-
- Variation de périmètre	-	2.063	-
- Ecart de conversion	-	(41)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	12.590	11.774	23
c) Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(12.395)	(9.415)	(23)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(2)	(3.517)	(1)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-	-	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	3.186	-
- Variation de périmètre	-	(387)	-
- Ecart de conversion	-	40	-
Au terme de l'exercice	(12.397)	(10.092)	(24)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	193	1.682	(1)

III. Etat des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	180.031	280.962	9.248
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	1.375	5.614	495
- Cessions et désaffectations	(1.575)	(5.611)	(135)
- Transferts d'une rubrique à une autre	7.032	8.391	(88)
- Variation de périmètre	2.303	9.161	1.092
- Ecart de conversion	(5.017)	(3.760)	(244)
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	184.150	294.757	10.368
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	152.107	-	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	23.828	-	-
- Plus-values annulées	(2.132)	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	(1.153)	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(7.269)	-	-
Au terme de l'exercice	165.381	-	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(34.389)	(239.549)	(7.387)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(3.071)	(8.076)	(702)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	135	3.611	120
- Transférés d'une rubrique à une autre	(36)	405	150
- Variation de périmètre	(982)	(5.486)	(831)
- Ecart de conversion	530	2.913	200
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(37.813)	(246.183)	(8.451)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	311.719	48.574	1.917

	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	4.066	15.728	13.288
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	1.853	517	21.057
- Cessions et désaffectations	3.276	(19)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	(3.440)	(3.060)	(15.712)
- Variation de périmètre	28	343	205
- Ecart de conversion	(248)	(498)	(158)
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	5.534	13.012	18.680
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	-	10.900	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	2.928	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	884	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	(636)	-
Au terme de l'exercice	-	14.075	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.329)	(1.581)	-
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(441)	(925)	-
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	(3.338)	1	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	3.420	1.920	-
- Variation de périmètre	7	-	-
- Ecart de conversion	70	(6)	-
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(1.612)	(591)	-
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	3.922	26.496	18.680

IV. Etat des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		
a) Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	37.067	142.635
Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	-	3.068
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
- Résultat de l'exercice	1.856	-
- Dividendes versés	(256)	-
- Variation de périmètre	-	-
- Cessions et retraits	-	(7.964)
- Ecart de conversion	-	(14)
- Divers	(28)	-
Au terme de l'exercice	38.638	137.724
c) Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	-	(16.659)
Mutations de l'exercice :		
- Actées	-	(10.751)
- Reprises	-	-
- Annulées	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
Au terme de l'exercice	-	(27.409)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	38.638	110.315
2. Créances		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	-	21.194
Mutations de l'exercice :		
- Additions	-	2.389
- Cessions et retraits	-	(9.997)
- Réductions de valeur actées	-	-
- Ecart de conversion	-	(10)
- Variation de périmètre	-	(8.907)
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-	4.669
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	-	-

V. Etat des entreprises laissées en dehors de la consolidation et celles dans lesquelles une participation significative est détenue

	Clôture de l'exercice	Monnaie	Capitaux propres (en '000)	Résultats (en '000)	% d'intérêts
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/24	CDF	121.742.908	14.966.483	60,00%
BundySort Pty Ltd Gin Gin Road Bundaberg, Qld 4670 - Australie	31/12/24	AUD	1.143	118	50,00%
JV Kin S.A. Rue Glesener 21 1631 Luxembourg - Grand Duché du Luxembourg	31/12/24	EUR	901	428	50,00%
Kwilu Briques SARL BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/24	CDF	5.239.948	(2.351.354)	10,95%

VI. Etat des réserves consolidées

en '000 €

	Réserves et résultats reportés
Au terme de l'exercice précédent	474.166
Annulation de réserves (rachat d'actions propres)	-
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	6.230
Autres transferts	-
Transfert des écarts de consolidation	-
Affectation du résultat	(10.286)
Au terme de l'exercice	470.111

VII. Etat des écarts de consolidation

en '000 €

	Ecart de consolidation	
	Positifs	Négatifs
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	7.408	(34)
Mutations de l'exercice :		
- Variations dues à une augmentation du % de détention	6.365	-
- Variations dues à une diminution du % de détention	-	-
- Amortissements	(14.796)	-
- Écarts de conversion	12	-
- Variation de périmètre	1.040	-
- Divers	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	29	(34)

VIII. Etat des dettes

en '000 €

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	Dettes (ou partie de dettes) avec une durée résiduelle de		
	Un an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés	600	3.986	-
2. Emprunts obligataires non subordonnés	-	-	-
3. Dettes de location-financement et assimilées	19	(10.967)	13.997
4. Etablissements de crédit	3.002	53.939	6.164
5. Autres emprunts	730	98	-
Autres dettes	-	1.482	-
Total	4.351	48.537	20.161

IX. Résultats

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Chiffre d'affaires NET	591.357	544.205
Union Européenne	165.480	193.814
Australie / Nouvelle-Zélande	302.097	230.323
Autres pays	123.780	120.068
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de la clôture	3.216	2.275
Frais de personnel et pensions	88.008	75.842
Impôts sur le résultat		
Impôt sur les revenus de l'exercice	1.727	7.188
Impôts différés et latences fiscales		
a. Latences actives	4.470	966
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices ultérieurs	4.470	966
b. Latences passives	23.079	12.671
Impôts différés	23.079	12.671

X. Droits et engagements hors bilan

en '000 €

Exercice pour sûreté des dettes
et engagements de
l'entreprise tiers

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres

Gage sur fonds de commerce et sur d'autres actifs :		
- montant de l'inscription	19.800	-
- autres actifs gagés	-	-
Engagements résultant d'opérations relatives :		
- aux taux de change (devises à recevoir)	-	-
- aux taux de change (devises à livrer)	37.950	-
Autres engagements	-	-

Le personnel de direction et les appointés des sociétés du Groupe bénéficient d'un régime de pension extralégale. Les cotisations payées en exécution des contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par l'entreprise.

XI. Relations avec les entreprises liées non comprises dans la consolidation

en '000 €

Entreprises liées Entreprises avec lien
de participation

1. Immobilisations financières :

- participations	349	109.965
------------------	-----	---------

2. Dettes :

- à un an au plus	-	-
-------------------	---	---

3. Créances :

- à un an au plus	10.371	-
-------------------	--------	---

XII. Relations financières avec les administrateurs, gérants et commissaires

en '000 €

Exercice

A. Rémunérations directes et indirectes et pensions à charge de l'exercice, allouées aux administrateurs et gérants	733
B. Créances vis-à-vis des administrateurs et gérants	-
C. Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	192
D. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	7
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
E. Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société est à la tête	227
F. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par des personnes auxquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-

Méthodes de consolidation et règles d'évaluation

I. RÈGLES DE CONSOLIDATION

Champ de consolidation

Toutes les entreprises liées ainsi que les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont prises en considération. Pourraient toutefois être écartées, les sociétés qui présenteraient l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : (i) importance trop faible de la participation ; (ii) localisation dans des pays à monnaie ou à politique instables ; (iii) rupture probable des liens avec le groupe ; (iv) mise en liquidation, nationalisation ou perte d'activité ; (v) impossibilité d'exercer le pouvoir ou impossibilité d'obtenir des informations sans frais disproportionnés ou dans des délais raisonnables.

En l'occurrence :

- la situation politique actuelle en République Démocratique du Congo rend incertaine la continuation normale des activités économiques et nos filiales, la Compagnie Sucrière, Kwilu Briques et Sogenac, implantées dans ce pays, ont été exclues du périmètre de consolidation.
- JV Kin (Luxembourg) est une filiale à 50% où le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elle n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation par intégration proportionnelle.
- Finasucre Investment (Australie) Pty Ltd consolidée détient 50% du capital de BundySort Pty Ltd (Australia), mais ces sociétés ne sont pas reprises par intégration proportionnelle, vu la faible importance de ces participations.

Méthodes utilisées pour la consolidation

• Intégration globale ou proportionnelle

La méthode de consolidation par intégration globale est retenue lorsque l'une des deux conditions suivantes est satisfaite : (i) la participation du groupe dans le capital de sa filiale est supérieure à 50% ; (ii) on dispose du pouvoir de contrôle.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société mère chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine des filiales intégrées, en substitution de la valeur d'inventaire de ces participations. Elle conduit à constater une différence de consolidation et à dégager la part des tiers minoritaires. De même, les charges et produits de ces filiales sont cumulés avec ceux de la société mère et leurs résultats de l'exercice sont répartis en part du groupe et en part de tiers. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

L'intégration proportionnelle est retenue lorsqu'il s'agit d'un nombre restreint d'actionnaires et que le pouvoir de contrôle est conjoint. Dans ce cas, la société mère incorpore dans ses comptes, dans la proportion du pourcentage de sa participation, chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine de la filiale intégrée, en substitution de la valeur d'inventaire de la participation. Elle conduit à constater une différence de consolidation. De même, les charges et produits de la filiale sont cumulés, dans la proportion du pourcentage de sa participation, avec ceux de la société mère. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

• Mise en équivalence

Cette méthode est utilisée dans les cas où la participation du Groupe dans le capital est supérieure à 20% et inférieure à 50%. Les actifs et les passifs de la société mise en équivalence ne sont pas intégrés dans chaque rubrique du bilan consolidé, mais le compte « participations » de la société consolidante est retraité dans les états financiers consolidés pour tenir compte des variations de sa part dans l'actif net de la filiale. Le compte de résultats consolidé enregistre la part du Groupe dans les résultats réalisés par la société mise en équivalence, en lieu et place des dividendes perçus ou des réductions de valeur actées.

• Différences de consolidation

Les différences provenant entre d'une part, la quote-part dans les fonds propres des sociétés consolidées à la date d'acquisition des actions et parts ou à date proche de celle-ci et, d'autre part, la valeur d'inventaire de ces participations à cette même date, sont imputées dans la mesure du possible aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts de consolidation positifs » ou « Ecarts de consolidation négatifs » qui ne peuvent être compensés sauf pour ceux qui sont afférents à une même filiale. Les « Ecarts de consolidation positifs » font l'objet d'amortissements à charge du compte de résultats consolidé sur une durée de cinq ans. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan consolidé n'est plus économiquement justifié.

• Ecarts de conversion

La conversion en Euros des comptes des entreprises étrangères prises en consolidation est effectuée en utilisant les cours au 31 mars pour tous les postes de bilan et le cours moyen de l'exercice pour tous les postes de résultats.

Les écarts de conversion sont portés au passif du bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Ils comprennent les deux éléments suivants : (i) les différences de conversion sur fonds propres, égales à la différence entre le taux historique et le taux de clôture et (ii) les différences de conversion sur les résultats, égales à la différence entre le taux moyen et le taux de clôture de l'exercice.

• Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels. Les règles appliquées par les filiales de Galactic ne divergent pas significativement de celles de la maison-mère et aucun ajustement ne se justifie.

Pour les filiales étrangères, les reclassements et retraitements comptables nécessaires ont été effectués.

Les comptes consolidés de Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd (« FIA »), BBS Subsidiary Pty Ltd (« BBS ») et FinaNuts Holding Pty Ltd (« FNH ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Australie (AIFRS).

Les comptes consolidés de Prolife Group Holdings Ltd (« Prolife Foods ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Nouvelle-Zélande (NZ IFRS).

Les comptes de ces entités australiennes et de l'entité néo-zélandaise n'ont pas fait l'objet de retraitements pour les besoins de leur intégration dans les comptes consolidés du Groupe Finasucre.

La plupart des principes comptables et règles d'évaluation appliqués sont compatibles avec les règles d'évaluation appliquées dans les autres sociétés du Groupe Finasucre, et les divergences éventuelles pouvant avoir un impact significatif sur l'interprétation des comptes consolidés du Groupe sont mentionnées au cas par cas ci-dessous :

- selon les principes AIFRS, FIA et BBS reconnaissent à la juste valeur les noyers de macadamia et les cannes pour partie en compte de résultat et pour partie en actif amortissable sur quatre ans. Pour les besoins de la consolidation, conformément aux normes comptables belges et en appliquant le principe de « lower cost or market », la variation de la juste valeur des noyers de macadamia est prise en résultat, tout comme la valorisation des cannes sur pied, qui est retraitée sur base des coûts encourus et sans amortissement.
- selon les principes AIFRS, FIA reconnaît au bilan l'écart entre la valeur actuarielle de ses obligations de pension et la valeur de marché des actifs financiers destinés à les couvrir. La variation de cet écart d'un exercice à l'autre est partiellement reprise en capitaux propres. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la variation d'un exercice à l'autre est actée au compte de résultats.
- FIA et BBS procèdent à des ventes à terme de leur production future. En AIFRS, leur qualification comme opérations de couverture n'a pas été retenue, de telle sorte que la valeur de marché de ces instruments dérivés est actée au compte de résultats de FIA et BBS. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les variations de valeur de marché de ces produits dérivés sont reprises dans les résultats financiers en cas de moins-value latente ; conformément aux normes comptables belges, les plus-values latentes ne sont pas reconnues.
- selon les principes AIFRS, tous les trois à cinq ans, FIA et BBS réévaluent leurs terrains à leur juste valeur en utilisant la méthode de « highest and best use » par rapport à celle de « current use ». Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la méthode retenue est celle de « current use ».
- selon les principes AIFRS et NZ IFRS, FIA, BBS et Prolife Foods reconnaissent au bilan les leasings opérationnels. Pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre, les leasings opérationnels enregistrés à l'actif et au passif du bilan, sont extournés, conformément aux normes comptables belges.
- lorsque FIA, BBS, FNH et Prolife Foods présentent dans leurs comptes une position nette active en matière d'impôts différés, ceux-ci, pour les besoins des comptes consolidés du Groupe Finasucre et conformément aux règles comptables belges, sont retraités par le compte de résultats.

Enfin, lorsqu'Alldra B.V. présente dans ses comptes une position active en matière d'impôts différés, elle est également retraitée et prise en résultat.

• Annulation des opérations internes

Les opérations internes au groupe affectant les actifs et passifs, telles que les participations, dettes et créances, ainsi que les résultats, tels que les intérêts, charges et produits, sont annulés dans les consolidations globales et proportionnelles. Les dividendes provenant des sociétés consolidées et mises en équivalence sont éliminés et remplacés par notre quote-part dans le résultat.

• Période de référence

Pour les sociétés intervenant dans la consolidation, la date de clôture des comptes est celle du 31 mars 2025. Le compte de résultats consolidé reflète douze mois d'activité pour toutes les sociétés intervenant dans la consolidation ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à l'exercice précédent.

II. ÉTAT DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Selon la méthode de l'intégration globale sauf pour (i) Prolife Foods (intégration proportionnelle) et (ii) les Galeries Royales Saint-Hubert et les filiales chinoises de Futerro S.A. (mise en équivalence)

Société	Siège et Numéro d'Entreprise	% d'intérêts	% de contrôle
Finasucre S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique - N° Ent 0403 219 201	Maison-mère	-
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Group Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Walkers Engineering Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
R&J Farm Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Northern Land Holdings Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
BBS Subsidiary Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
TQH Holdings Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Macadamias International Australia Ltd	Dunoon (New South Wales) - Australie	100%	100%
FinaNuts Holding Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Prolife Group Holdings Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	64,95%	50%
Prolife Ventures Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	64,95%	50%
Prolife Foods Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	64,95%	50%
Prolife Foods Pty Ltd	Melbourne - Australie	64,95%	50%
Prolife Foods Singapore Pte Ltd	Singapour	64,95%	50%
Prolife Foods Malaysia Ptm Ltd	Malaisie	64,95%	50%
FinaSugar S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique - N° Ent 0801768 148	100%	100%
Iscal Sugar S.A.	Chaussée de la Sucrierie 1, 7643 Fontenoy - Belgique - N° Ent 0861 251 419	87,60%	87,60%
Alldra B.V.	Einsteinstraat 2, 7601 PO Almelo - Pays-Bas	87,60%	100%
Finalmimo S.A	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique - N° Ent 0801767 653	100%	100%
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert	Galerie du Roi 5, 1000 Bruxelles - Belgique	46,42%	46,42%
Galactic S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique - N° Ent 0408 321 795	55%	55%
Galactic Bioquimicos Ltda	Av batel 1230 conjunto 405 edificio Batel - Brésil	55%	55%
Galactic Bioquimicos de CV	Calle Rio Lerma 23 - Mexique	55%	55%
Galactic Incorporated	West Silver Spring Drive 2700 - 53209 Milwaukee - Etats-Unis	55%	55%
Anhui Galactic Biochemical Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Bengbu Galactic Import Export Co Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Galactic Japan S.A.	Ebisunishi, Tokyo - Japon	55%	55%
Futerro Holding S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique - N° Ent 0805 045 956	55%	55%
Futerro S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles - Belgique - N° Ent 0892 199 070	52,8%	52,8%
Bengbu Futerro Technology Import & Export	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	52,8%	52,8%
Futerro France S.A	Saint-Jean-de-Folleville - France	52,8%	52,8%
B&F Lactic Acid	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	7,9%	7,9%
B&F PLA	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	13,7%	13,7%



Kwilu Briques



Iscal Sugar

III. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

Les goodwill de fusion sont dans la mesure du possible alloués à d'éventuelles sous-évaluations d'actifs ; le solde est amorti sur une durée de maximum cinq ans, en fonction de critères de durée de vie économique probable.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

• Immeubles de bureaux :	33 ans
• Bâtiments industriels :	20 ans
• Matériel d'exploitation :	10 ans
• Outillage :	3 ans
• Mobilier :	10 ans
• Matériel de bureau :	5 ans
• Matériel informatique :	4 ans
• Matériel roulant :	5 ans

Les bâtiments industriels de Bundaberg Sugar sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 40 à 67 ans. Ses équipements et le matériel industriel sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 5 à 40 ans.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réductions de valeur si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Stocks

A. Cannes sur pied

Les coûts exposés pour la production agricole de cannes à sucre par Bundaberg Sugar sont repris dans les stocks depuis le moment de la dernière récolte jusqu'à la date du bilan. Ils sont pris en consommation dans l'exercice suivant sur base du tonnage récolté.

B. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures

Ces avoirs sont évalués à leur prix d'acquisition selon la méthode des prix moyens pondérés ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière lui est inférieure.

Des réductions de valeurs sont opérées sur les stocks obsolètes ou à rotation lente.

C. Les produits en cours de fabrication et produits finis

Ces produits sont généralement évalués selon la méthode du « direct costing ».

a) Sucre cristallisé : ce produit est évalué selon la méthode du « direct costing » qui comprend les coûts de production suivants : les matières premières, les matières de consommation ainsi que les coûts de fabrication directs, sous déduction de la valeur des sous-produits (écumes, pulpes et mélasse).

Ceux de Bundaberg Sugar comprennent les matières premières, les matières de consommation, les coûts de fabrication directs ainsi que les coûts fixes de fabrication.

b) Sucre brut et égouts : ces produits sont évalués sur base de la teneur en blanc déterminée par la réglementation européenne et au prix de revient du sucre cristallisé.

c) Les mélasses, pulpes et autres sous-produits sont valorisés au prix du marché.

d) L'acide lactique et les produits en cours de fabrication sont valorisés en « direct costing » comprenant les coûts variables et les coûts fixes directs de production.

e) Les commandes et contrats en cours d'exécution sont évalués à leur coût majoré d'un pourcentage de bénéfice considéré comme acquis à la date du bilan (basé sur un taux individuel d'achèvement d'au moins 70%). Les coûts comprennent tous les coûts directs et un pourcentage de frais généraux imputés individuellement à chaque contrat.

Si les coûts exposés pour un contrat en cours d'exécution excèdent les revenus que l'on en attend, l'excédent est immédiatement pris en charge.

D. Certificats verts et droits CO2

a) Certificats verts

le stock de certificats verts obtenus n'est pas valorisé.

Il y a une reconnaissance du revenu inhérent à la vente des certificats verts au moment effectif de la vente.

b) Droits CO2

les droits CO2 obtenus ne sont pas valorisés. Les droits CO2 achetés sont valorisés en stock au coût d'acquisition. La méthode LIFO est utilisée pour gérer l'utilisation des droits de CO2.

8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs sont comptabilisés à leur valeur nominale et les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réduction de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les positions ouvertes en futures sont évaluées, en fin d'exercice, à la valeur de marché. Si une position montre une moins-value latente, celle-ci est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif, et prise en résultats :

- dans un sous-compte du chiffre d'affaires, si la position future est considérée comme une couverture des ventes,
- dans le résultat financier, en cas de futures qui ne qualifient pas comme une opération de couverture.

9. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les Conseils d'Administration examinent l'opportunité de constituer des provisions pour couvrir les risques ou les pertes nés au cours de l'exercice.

Les impôts différés, latences fiscales actives et passives sont comptabilisés chez Bundaberg Sugar selon les normes comptables IFRS.

12. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

13. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées. Les montants de provision pour le pécule de vacances sont fixés conformément aux dispositions fiscales. Les provisions sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

14. Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur. Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net enregistré par Bundaberg Sugar sur la vente du sucre roux est basé sur le « pool price » applicable par tonne de sucre, celui-ci étant estimé par Queensland Sugar Limited, l'organisation légalement instituée pour réaliser les exportations de sucre roux du Queensland. Tout ajustement entre ce prix et le prix final réalisé est comptabilisé dans l'exercice suivant.

16. Régimes de pensions

- a) Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales en Belgique, certaines sociétés du groupe ont adopté en faveur de leur personnel de cadre et de certaines catégories d'employés, un régime de pension complémentaire. A cette fin, des contrats d'assurance groupe ont été souscrits, qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.
- b) Bundaberg Sugar constitue des provisions pour les pensions de son personnel. Celles-ci sont revues chaque année de manière à pouvoir rencontrer les dépenses futures estimées, sur base du niveau futur des rémunérations et de l'ancienneté du personnel ayant droit, escomptées à la date du bilan en fonction des taux d'intérêts actuels applicables selon les échéances présumées.

17. Dérogations aux règles d'évaluation - Néant



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Finasucre SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 mars 2025, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 juillet 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 mars 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 22 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Finasucre SA, comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2025, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 941.983'000 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.965'000.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Diegem, le 9 juillet 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0094



Alldra

Annexe B



Comptes annuels de Finasucre au 31 mars 2025

Bilan de Finasucre S.A. au 31 mars 2025

en '000 €

ACTIF	31-03-2025	31-03-2024
Actifs immobilisés	453.042	463.246
Immobilisations incorporelles	57	94
Immobilisations corporelles	2.753	2.877
Terrains et constructions	2.702	2.813
Mobilier et matériel roulant	50	63
Immobilisation en cours	1	-
Immobilisations financières	450.231	460.275
Entreprises liées		
Participations	342.305	340.290
Autres entreprises avec un lien de participation		
Participations	-	-
Créances	-	-
Autres immobilisations financières		
Actions et parts	107.926	119.985
Actifs circulants	88.615	82.993
Créances à plus d'un an	20.000	20.000
Autres créances	20.000	20.000
Créances à un an au plus	41.006	50.057
Créances commerciales	8.604	5.516
Autres créances	32.402	44.541
Placements de trésorerie	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	22.125	8.732
Comptes de régularisation	5.484	4.204
TOTAL ACTIF	541.657	546.239

PASSIF

31-03-2025

31-03-2024

Capitaux propres	490.346	504.904
Capital	1.786	1.786
Capital souscrit	1.786	1.786
Plus-values de réévaluation	10	10
Réserves	395.398	395.624
Réserve légale	179	179
Réserves indisponibles	-	-
Autres	-	-
Réserves immunisées	13.844	14.196
Réserves disponibles	381.375	381.249
Bénéfice (Perte) reporté(e)	93.153	107.484
Provisions et impôts différés	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres risques et charges	-	-
Dettes	51.310	41.336
Dettes à plus d'un an	1	1
Autres dettes	1	1
Dettes à un an au plus	50.794	41.020
Dettes financières	20.000	20.000
Etablissements de crédit	20.000	20.000
Autres dettes	-	-
Dettes commerciales	2.670	2.303
Fournisseurs	2.670	2.303
Dettes fiscales, salariales et sociales	396	378
Impôts	38	36
Rémunérations et charges sociales	358	342
Autres dettes	27.729	18.338
Comptes de régularisation	516	315
TOTAL PASSIF	541.657	546.239

Compte de résultats de Finasucre S.A. au 31 mars 2025

en '000 €

	31-03-2025	31-03-2024
Ventes et prestations	16.911	14.311
Chiffre d'affaires	15.297	12.992
Autres produits d'exploitation	1.613	1.301
Produits d'exploitation non récurrents	-	17
Coût des ventes et des prestations	(16.661)	(14.631)
Approvisionnements et marchandises	11.185	9.364
Services et biens divers	2.894	2.884
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.222	2.055
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	185	194
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales [dotations (reprises)]	-	-
Autres charges d'exploitation	175	134
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	250	(321)
Produits financiers	9.675	74.639
Produits des immobilisations financières	5.429	12.047
Produits des actifs circulants	4.098	3.839
Autres produits financiers	83	179
Produits financiers non récurrents	64	58.573
Charges financières	(13.920)	(3.419)
Charges des dettes	1.061	1.103
Autres charges financières	2.721	1.232
Charges financières non récurrentes	10.139	1.084
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(3.996)	70.899
Impôts sur le résultat	(276)	(1.230)
Impôts	(576)	(1.392)
Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	301	162
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(4.272)	69.670
Transfert & Prélèvement aux réserves immunisées	352	1.283
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(3.919)	70.952
Affectations et prélèvements		
Bénéfice à affecter	103.565	119.052
Bénéfice de l'exercice à affecter	(3.919)	70.952
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	107.484	48.100
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
Sur le capital et les primes d'émission	-	-
Sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	126	1.283
Aux autres réserves	126	1.283
Résultat à reporter	93.153	107.484
Bénéfice à reporter	(93.153)	(107.484)
Bénéfice à distribuer	10.286	10.286
Rémunération du capital	(10.286)	(10.286)

C 6.2 État des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Concessions, brevets, licences, etc...
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	189
Mutations de l'exercice :	-
Acquisitions	-
Cessions et retraits	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-
Au terme de l'exercice	189
Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	(95)
Mutations de l'exercice :	
Actés	(37)
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-
Acquis de tiers	-
Divers	-
Au terme de l'exercice	(132)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	57

C 6.3 État des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	4.017	315	-
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	15	8	1
Cessions et retraits	-	-	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	4.032	323	1
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.204)	(252)	-
Mutations de l'exercice :			
Actés	(126)	(22)	-
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-	-	-
Acquis de tiers	-	-	-
Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(1.330)	(274)	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	2.702	50	1

C 6.4 État des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
	Participations, actions et parts	Participations, actions et parts	Participations, actions et parts
Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	345.399	-	122.577
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	4.000	-	2.920
Cessions et retraits	(1.985)	-	(5.979)
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	347.414	-	119.518
Plus-values au terme de l'exercice	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Annulées	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
Réductions de valeur au terme de l'exercice	(5.109)	-	(7.892)
Mutations de l'exercice :			
Actées	-	-	(10.000)
Reprises	-	-	-
Acquises de tiers	-	-	-
Annulées à la suite de cessions et retraits	-	-	-
Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	(5.109)	-	(17.891)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	342.305	-	101.626
Créances			
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	5.300	-	-
Mutations de l'exercice :			
Additions	1.000	-	-
Remboursements	-	-	-
Réductions de valeur actées	-	-	-
Réductions de valeur reprises	-	-	-
Différence de change	-	-	-
Autres	-	-	-
Au terme de l'exercice	6.300	-	-
Réduction de valeur cumulée sur créances au terme de l'exercice	-	-	-

C 6.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

en '000 €

Dénomination du siège et mention du numéro national pour les entreprises belges	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	par la société		par les filiales	Comptes annuels	Devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%	arrêtés au		('000)	('000)
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd PO Box 500 4670 Brisbane - Australie	122.833.643	100,00	-	31/03/2025	AUD	261.282	-
BBS Subsidiary Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	79.126.537	100,00	-	31/03/2025	AUD	30.583	(6.045)
Galactic S.A. Place d'Escanaffles 23 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0408321795	338.415	55,00	-	31/03/2025	EUR	23.398	394
Futerro Holding S.A. Rue du Renouveau 1 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0805045956	338.415	55,00	-	31/03/2025	EUR	15.190	(22)
JV Kin S.A. Rue Glesener 21 1631 Luxembourg Grand Duché du Luxembourg	3.650	50,00	-	31/12/2024	EUR	901	428
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	337.200	60,00	-	31/12/2024	CDF	121.742.908	14.966.483
Kwilu Briques S.A.R.L. BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	72.600	10,95	89,05	31/12/2024	CDF	5.239.948	(2.351.354)
Finalmmo S.A. Rue de la Gare 36 1040 Bruxelles - Belgique n° Ent 0801767653	4.156.555	100,00	-	31/03/2025	EUR	42.042	(390)
FinaSugar S.A. Rue de la Gare 36 1040 Bruxelles - Belgique n° Ent 0801768148	7.206.000	100,00	-	31/03/2025	EUR	82.800	8.961
FinaNuts Holding Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	54.468.096	100,00	-	31/03/2025	AUD	47.079	(17.228)

C 6.6 Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Placements de trésorerie - autres placements		
Actions et parts	-	-
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	-	-
Titres à revenu fixe	-	-
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	-	-
Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit	-	-
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
d'un mois au plus	-	-
de plus d'un mois à un an au plus	-	-
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	-	-
Comptes de régularisation		
Frais reportés sur l'exercice suivant	135	52
Intérêts à recevoir	3.533	1.975
Achats relatifs à l'exercice suivant	1.812	2.175
Assurances	4	3

C 6.7.1 État du capital et structure de l'actionnariat

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
État du capital		
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice	-	-
Capital souscrit au terme de l'exercice	1.786	1.786
	Montants	Nombre d'actions
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.786	80.000
Actions nominatives	-	-
Actions dématérialisées	-	-
Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise		
Wulfsdonck Investment S.A.	46,83%	
Autres actionnaires nominatifs	53,17%	
	100,00%	

C 6.9 État des dettes et comptes de régularisation du passif

en '000 €

	Exercice
Dettes ayant plus d'un an mais cinq ans au plus à courir	
Autres dettes	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Dettes fiscales échues	-
Dettes fiscales non échues	28
Dettes fiscales estimées	10
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	-
Autres dettes salariales et sociales	358
Comptes de régularisation	
Frais financiers à imputer	268
Produits encaissés d'avance	-

C 6.10 Résultat d'exploitation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	10	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9,1	9,1
Nombre effectif d'heures prestées	13.774	14.702
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	1.306	1.270
Cotisations patronales d'assurances sociales	329	316
Primes patronales pour assurances extralégales	170	176
Autres frais de personnel	417	293
Pensions de retraite et de survie	-	-
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées	-	-
Reprises	-	-
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	-	-
Utilisations et reprises	-	-
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	175	134
Autres	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	-	-
Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

C 6.11 Résultats financiers

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers récurrents		
Autres produits financiers		
Plus-values sur portefeuille obligataire	-	-
Différences de change et écarts de conversion	69	140
Escomptes obtenus	1	4
Produits financiers divers	14	3
Produits sur investissements Tax Shelter	-	31
Plus-values sur actions	-	-
Primes sur options	-	-
Plus-values sur obligations	-	-
Charges financières récurrentes		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	-	-
Autres charges financières		
Pertes de change	2.064	1.034
Commissions bancaires	-	-
Charges financières diverses	65	46
Intérêts négatifs	-	1
Moins-values sur obligations	-	-
Moins-values sur actions	-	-
Intérêts sur straight loan	-	-

C 6.12 Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents	64	58.590
Produits d'exploitation non récurrents	-	17
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	17
Autres produits d'exploitation non récurrents	-	-
Produits financiers non récurrents	64	58.573
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	-	1.863
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	62	-
Autres produits financiers non récurrents	3	56.711
Charges non récurrentes	10.139	1.084
Charges d'exploitation non récurrentes		
Charges financières non récurrentes	10.139	1.084
Réductions de valeur sur immobilisations financières	10.000	-
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	139	1.084
Autres charges financières non récurrentes	-	-

C 6.13 Impôts et taxes

en '000 €

	Exercice
Impôts sur le résultat	
Impôt sur le résultat de l'exercice	576
Impôts et précomptes dus ou versés	546
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	-
Suppléments d'impôts estimés	30
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	-
Suppléments d'impôts dus ou versés	-
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	-
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	(5.660)
Déduction intérêts notionnels	-
Réserve immunisée Tax Shelter	-
Dépenses non admises	168
Libéralités immunisées	-
Plus-value sur participation	(62)
Moins-value sur participation	139
Reprise de réduction de valeur sur participations	10.000
Sources de latences fiscales	
Latences actives	-
Autres latences actives : report déduction intérêts notionnels	-

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
A l'entreprise (déductibles)	1.406	1.617
Par l'entreprise	542	772
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	620	529
Précompte mobilier	1.637	1.652

C 6.14 Droits et engagements hors bilan

en '000 €

	Exercice
Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel	
Dans le cadre de la politique de rémunération, l'entreprise a conclu des plans de pension du type "contributions définies" financés et gérés au travers de contrats d'assurance groupe pour tous les employés permanents. Sur base de la méthode de la valeur intrinsèque, il n'y a pas de sous-financement significatif à la date de clôture. Ces plans sont soumis à des rendements minimum garantis en vertu de dispositions légales, à financer par l'employeur en cas de sous-financement. Ceci pourrait mener à des primes complémentaires dans le futur. Les cotisations payées en exécution de contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par la société.	
Autres droits et engagements hors bilan	
Garanties locatives sous forme de garanties bancaires	

C 6.15 Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées		
Immobilisations financières	342.305	340.290
Participations	342.305	340.290
Créances	35.886	45.976
A plus d'un an	-	-
A un an au plus	35.886	45.976
Dettes	16.965	7.575
A plus d'un an	16.965	7.575
Résultats financiers	6.057	11.128
Produits des immobilisations financières	4.085	10.917
Produits des actifs circulants	2.564	362
Autres produits financiers	-	-
Charges des dettes	(591)	(151)
Entreprises avec lien de participation		
Immobilisations financières	-	-
Participations	-	-
Créances subordonnées	-	-

Transactions avec les entreprises liées dans des conditions autres que celles du marché

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'a été reprise dans l'annexe.

C 6.16 Relations financières avec

en '000 €

	Exercice
Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes	
Rémunérations directes et indirectes attribuées à charge du compte de résultats, allouées aux administrateurs et gérants	330
Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	
Émoluments du commissaire	51
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec qui le commissaire est lié	-

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

C 6.18.1 Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

C 6.18.2 Relations financières du groupe dont l'entreprise est à la tête en Belgique avec le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié

en '000 €

Exercice

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	192
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	7
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société est à la tête	227
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le commissaire par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-

Mentions en application de l'article 133, paragraphes 6 du Code des sociétés

Annexe aux comptes annuels et règles d'évaluation

C 6.19 Résumé des règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'article 3:2, § 1^{er} de l'AR du 29 avril 2019 du Code des Sociétés et Associations selon l'hypothèse de la continuité de la société.

Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en termes de formulation ou la mise en pratique.

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

4. Immobilisations corporelles

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux fiscalement admis sur base de la durée de vie probable.

Les acquisitions de l'exercice sont amorties à partir de leur année de comptabilisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

- Immeuble de bureaux :	33 ans
- Mobilier :	10 ans
- Matériel de bureau :	5 ans
- Matériel informatique :	4 ans
- Matériel roulant :	5 ans

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, déduction faite des réductions de valeur y afférentes.

Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour

autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances à plus d'un an - Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération, et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable. En ce qui concerne les titres à revenus fixes, détenus en direct ou via des instruments collectifs de placements, pour lesquels il existe une cotation régulière et un marché liquide, la valeur retenue est celle du marché à la date de la clôture de l'exercice.

8. Comptes de régularisation d'actif

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

9. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs et passifs en monnaies étrangères

Evaluation des avoirs, dettes et monnaies étrangères : les actifs et passifs en devises étrangères sont, en principe, évalués au cours de change à la clôture de l'exercice, compte tenu des couvertures de change éventuelles. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultats.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

12. Dettes à plus d'un an - Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

13. Comptes de régularisation du passif

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice, mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur.

Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

14. Régime complémentaire de pension

Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales, la société a adopté en faveur de son personnel de cadre et de ses employés, un régime de pension complémentaire.

A cette fin, elle a souscrit des contrats d'assurance-groupe qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.

15. Dérogation aux règles d'évaluation - Néant

C 10 Bilan social Commission paritaire dont dépend l'entreprise : 200

en '000 €

État des personnes occupées – Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyens de travailleurs			
Temps plein	4,0	4,0	-
Temps partiel	3,0	-	3,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	9,1	4,0	5,1
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	10.505	6.397	4.108
Temps partiel	3.269	-	3.269
Total	13.774	6.397	7.377
Frais de personnel			
Temps plein	1.949.316	1.544.044	405.273
Temps partiel	272.541	-	272.541
Total	2.221.857	1.544.044	677.813
Montant des avantages accordés en sus du salaire	15.985	7.081	8.904
Au cours de l'exercice précédent	Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9,1	4,0	5,1
Nombre d'heures effectivement prestées	14.702	6.479	8.223
Frais de personnel	2.054.946	1.428.051	626.894
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.470	7.060	9.410
A la date de la clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs	7,0	3,0	9,1
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	7,0	3,0	9,1
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	4,0	-	4,0
de niveau secondaire	1,0	-	1,0
de niveau universitaire	3,0	-	3,0
Femmes	3,0	3,0	5,1
de niveau secondaire	-	1,0	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1,0	1,0	1,5
de niveau universitaire	2,0	1,0	2,8
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	3,0	-	3,0
Employés	4,0	3,0	6,1
Ouvriers	-	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		1. Personnel intérimaire	
Nombre moyen de travailleurs en ETP	-	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-	-

C 10 Bilan social (suite)

en '000 €

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui ont été inscrits au registre général du personnel	-	-	-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	-	-	-
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration Dimona ou au registre général du personnel en cours d'exercice	-	-	-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par motif de fin de contrat			
Pension	-	-	-
Licenciement	-	-	-
Autre motif	-	-	-
Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice			
Initiatives en matières de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes	
Nombre de travailleurs concernés	1	-	
Nombres d'heures de formation suivies	28	-	
Coût net pour l'entreprise	2.260	-	
dont cotisations payées ou versements à des fonds collectifs	2.260	-	

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Finasucre SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 mars 2025, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 mars 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 juillet 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 mars 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 22 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Finasucre SA, comprenant le bilan au 31 mars 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 541.656.563 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 4.271.530.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux

d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations,

et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 9 juillet 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0093

Annexe C



Compagnie Sucrière

Engagements ESG

Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Créé en 1929, le Groupe Finasucre est un acteur agro-industriel présent sur cinq continents et dont l'activité principale est aujourd'hui la production de sucres et de noix de macadamia. Depuis sa création il y a presque un siècle, le Groupe a toujours été attentif aux impacts liés à son activité agro-industrielle, avec l'objectif de s'inscrire dans la durabilité et dans le respect de l'humain, de l'environnement et de la société en général.

C'est avec cette volonté claire de garantir une approche durable et responsable des pratiques du Groupe qui soient respectueuses des collaborateurs, des parties prenantes et de l'environnement, que Finasucre a décidé d'affirmer en toute transparence ses engagements en matière de Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

D'un point de vue humain, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et appliquer toutes les normes humaines et sociales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses collaborateurs et/ou à toutes autres parties concernées ;
2. Œuvrer pour la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs :
 - En identifiant et prévenant les risques sanitaires et sécuritaires potentiels liés à son activité (sensibilisation, formations, matériel de protection adéquat...);
 - En développant un système de gestion de santé et de sécurité efficace ;
 - En facilitant l'organisation du travail et des déplacements.
3. Développer une culture d'entreprise dynamique, inclusive et respectueuse de tous, qui encourage l'égalité des chances, promeut la diversité et permet l'épanouissement au travail.

D'un point de vue environnemental, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance ainsi que les normes environnementales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à l'ensemble de ses opérations ;
2. Favoriser et promouvoir une agriculture durable dans le but de préserver au mieux la biodiversité, les habitats et les écosystèmes par une amélioration des pratiques agricoles et une diminution de l'empreinte environnementale ;
3. Continuer à développer une gestion optimale des ressources, dont l'eau et l'énergie, notamment en accroissant la part des énergies renouvelables ;
4. Gérer de façon responsable les déchets et les résidus en triant, transformant, réutilisant ou valorisant ces derniers du mieux possible et en favorisant l'utilisation de matériaux biodégradables et recyclables ;
5. Travailler continuellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre identifiées par le biais d'audits préalables et de façon générale, à la réduction de toutes autres externalités négatives qui seraient identifiées.

D'un point de vue social, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et les normes commerciales et de concurrence internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses opérations ;
2. Fournir des produits et des services de la meilleure qualité possible à ses clients, notamment en s'efforçant d'obtenir les normes de certification les plus élevées ;
3. Communiquer de façon transparente et fiable sur le mode et les conditions de production des produits ainsi que sur leur provenance ;
4. Favoriser des relations commerciales durables avec des partenaires partageant les mêmes engagements humains, environnementaux et sociétaux que ceux pris par le Groupe Finasucre.

Par ailleurs, Finasucre s'engage à exercer toutes ses activités dans le respect des recommandations en matière de Corporate governance et de bonne gouvernance d'entreprise telles que reprises dans le Code Buysse III.

Finasucre déploie les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements, via la réalisation d'un plan d'actions concrètes pour les différentes activités du Groupe, comprenant un mode opératoire défini et des échéances précises, tout en tenant compte des spécificités propres aux activités opérationnelles et aux zones géographiques concernées.





Rue de la Gare 36
1040 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0)2 661 1911
www.finasucre.com